Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire

2013

Rapport d'évaluation de la Réserve Militaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

Réserviste, civil et militaire à la fois

EDITO

Tout l'intérêt du rapport annuel sur l'état de la réserve militaire, et cette édition 2013 en est le parfait reflet, est d'être un outil de compréhension, de réflexion et de prospective à la fois. Les données que l'on y trouvera, en effet, déclinées selon différents axes, révèlent une photographie unique de la réserve, donnent des clefs pour mieux en appréhender les spécificités et ouvrent enfin des perspectives sur ce qui pourrait être mis en œuvre pour l'avenir.

Cette « photographie » met en lumière le fait que la réserve est désormais partie intégrante de nos armées, selon le modèle défini dans le Livre blanc. J'en suis satisfait à plusieurs égards.

Tout d'abord, le nombre de jours d'activité a légèrement augmenté pour représenter 670 000 jours sur l'année écoulée. Cela signifie que la préservation du budget a permis un redressement, qui était nécessaire, de cette activité. Il est impératif de maintenir une implication opérationnelle exigeante, pour que les armées puissent remplir leurs missions, mais également pour préserver l'attractivité de la réserve. Tous les responsables de la réserve, et moi le premier, sont conscients de l'importance de cet enjeu.

Le deuxième point positif concerne l'augmentation de la durée moyenne des engagements, qui passe de 23 jours à plus de 24 jours. L'objectif de 25 jours constitue bien une priorité, à laquelle nous travaillons concrètement. Il ne s'agit pas là d'un symbole, mais de la traduction de méthodes plus professionnelles. C'est à la fois un gage de sérieux, de retour sur investissement et d'intégration plus profonde des réservistes au sein de l'ensemble de la communauté militaire.

Je note enfin le très bon début de mise en œuvre de la démarche « réservistes et cyberdéfense », que j'ai lancée il y a quelques mois. L'idée d'associer une société civile très volontaire et un domaine d'expertise très spécifique était naturelle, mais encore fallait-il la mettre en application efficacement. J'y tenais, c'est aujourd'hui lancé, et je m'en félicite.

Ces chiffres montrent également là où doivent aller nos efforts. C'est ainsi que le ratio entre les réservistes issus de la société civile et les anciens militaires doit être revu. Si ces derniers ont évidemment toute leur place – leur immense expertise est bien souvent un recours indispensable –, le rôle de la réserve dans le lien armée-nation implique d'aller, progressivement, vers une plus grande proportion de personnes issues de la société civile. Cette évolution ira de pair avec une amélioration des modalités de recrutement et de fidélisation des réservistes, chantiers qui seront lancés à la rentrée.

Ma première réflexion, au croisement de toutes ces informations et analyses, est que la réserve militaire est un tout, et que l'on ne peut toucher à un paramètre sans affecter l'ensemble. Le budget, le nombre de réservistes, le volume d'activités, la fidélisation : tout cela est lié. On peut améliorer tel ou tel paramètre, et il faut évidemment le faire, mais avec toujours le soin de préserver une cohérence et un équilibre d'ensemble. C'est tout l'intérêt, pour moi, de pouvoir participer aux journées nationales du réserviste au mois d'avril, ainsi qu'à la séance plénière du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire à l'automne. C'est à travers ces contacts que je peux appréhender les besoins, les aspirations et les capacités de notre réserve.

La seconde conclusion que j'en tire est que la réserve est un potentiel, qui n'a pas été assez exploité et auquel il faut ouvrir des portes pour en tirer le meilleur. Réservistes spécialistes, intelligence économique, mobilité géographique : ce sont autant de thèmes d'actualité qui résonnent vers la société civile pour lui indiquer que la réserve est bien au croisement d'un besoin Défense et d'une compétence civile indispensable.

Permanence, pertinence et perspectives : ce rapport éclaire à mon avis tous les enjeux de la réserve militaire. Qu'il permette à tous ses lecteurs d'appréhender et de faire leurs ces différents enjeux, afin de donner à cette politique essentielle de notre ministère la possibilité d'être connue et appréciée à sa juste valeur.

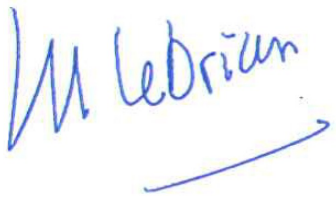

SOMMAIRE

ANNEE 2013

Date de parution

CHAPITRE 1 : ETAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2013

1- LA RESERVE OPERATIONNELLE 7
- 1.1- Emploi 7
- 1.2- Ressources Humaines 12

2- LA RESERVE CITOYENNE 19

3- ANALYSE BUDGETAIRE (MINISTERE DE LA DEFENSE) 23

4- LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES 24
- 4.1- Les associations 24
- 4.2- Confédération Interalliée des Officiers de Réserve (CIOR) 25
- Confédération interalliée des Sous-Officiers de Réserve (CISOR) 25

CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2013

1- REFORME DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES 26

2- LA PROTECTION SOCIALE DU RESERVISTE 27

3- LA COMMUNICATION ET LE RAYONNEMENT 28
- 3.1- Communication 28
- 3.2- La Journée Nationale du Réserviste (JNR) 29

4- LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES 30
- 4.1- L'organisation du partenariat 30
- 4.2- Le dispositif légal et conventionnel du partenariat 31
- 4.3- Résultats 32

5- LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL 33

CHAPITRE 3 : CONCLUSION 34

CHAPITRE 4 : ANNEXES 35

csm

Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

CHAPITRE 1 : ETAT DE LA RÉSERVE MILITAIRE EN 2013

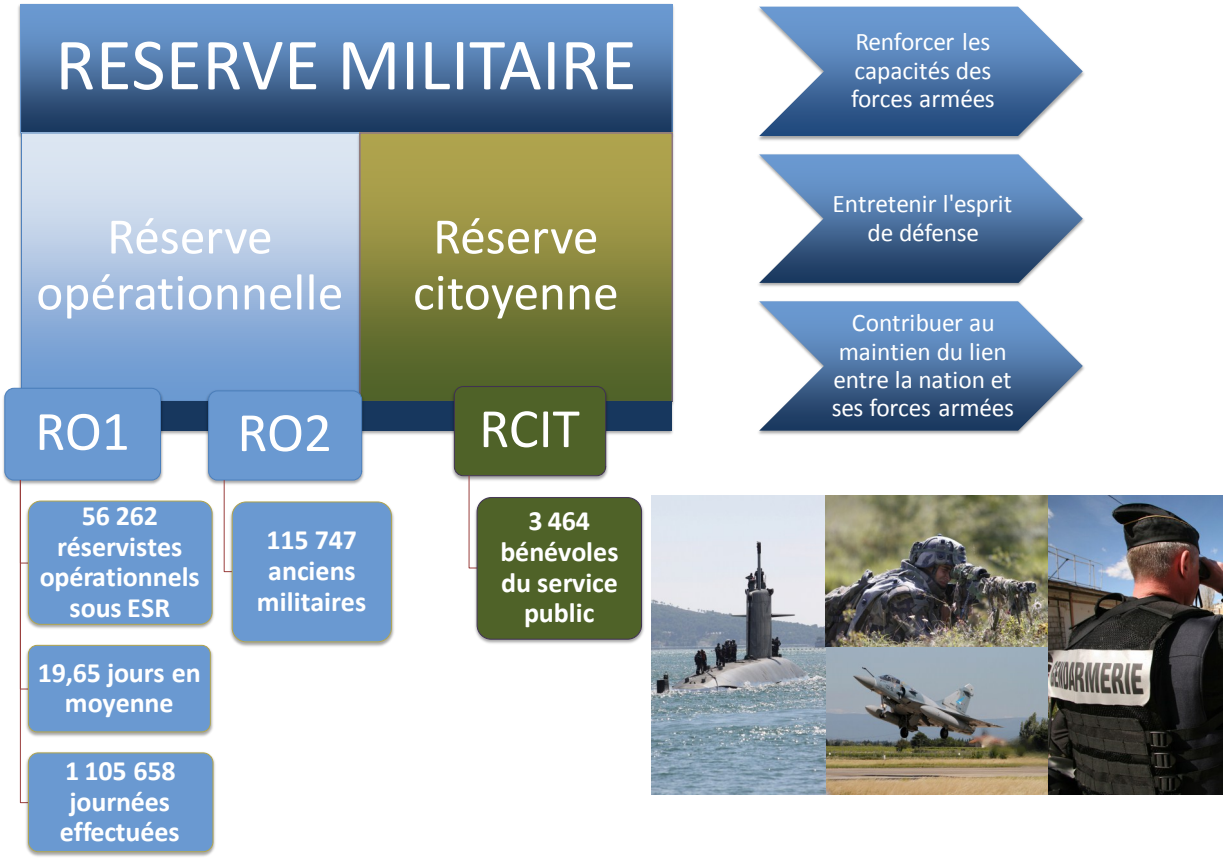

La réserve opérationnelle (RO1) *est composée de volontaires, sélectionnés pour leurs compétences et leur disponibilité en fonction des postes disponibles. Ils signent un contrat (engagement à servir dans la réserve ESR) dont la durée, qui peut aller de 1 à 5 ans, est fixée par l'autorité militaire selon les besoins et la disponibilité du réserviste. Ils sont totalement intégrés aux unités militaires et remplissent les mêmes missions que leurs camarades d'active ; ils bénéficient, pendant leur période de réserve, du même statut. Le rôle de cette réserve est de renforcer les unités d'active, en particulier lors des pics d'activité (crises, OPEX, évènements exceptionnels).*

La réserve opérationnelle (RO2) *est constituée par les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité pendant 5 ans. Conçue pour intervenir en cas de crise grave sur le territoire national, elle est destinée à renforcer la réserve opérationnelle (RO1).*

La réserve citoyenne (RCIT) *est composée de volontaires bénévoles, agréés pour une durée limitée par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience et de leur intérêt pour les questions relevant de la défense ou de la sécurité nationale. Ils sont employés pour le rayonnement des armées et de la gendarmerie dans la société civile, la promotion de l'esprit de défense et l'apport de compétences spécifiques au profit de leurs employeurs militaires.*

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

1 LA RESERVE OPÉRATIONELLE

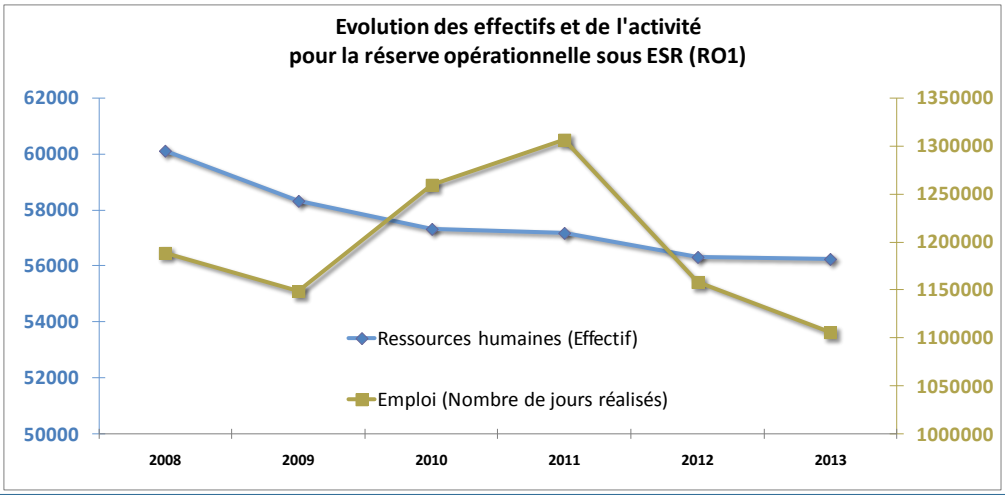

Conséquence d'une allocation budgétaire plus faible dans la gendarmerie nationale, l'activité de la réserve opérationnelle a chuté de 4,5% en 2013 tout en conservant des effectifs quasi identiques.

1.1 EMPLOI

SITUATION GENERALE

Pour 2013, le volume total des activités de la réserve opérationnelle s'élève à 1 105 658 journées, en diminution de 4,54 % par rapport à l'année 2012 (1 158 271 journées).

Cette baisse cache cependant une forte disparité puisque le nombre de jours d'activité au sein du ministère de la Défense progresse de + 6%, soit + 38 844 jours alors que celui de la gendarmerie chute de –17%, soit - 91 457 jours.

Alors que 2011 avait été l'année où l'activité de la réserve opérationnelle avait été la plus élevée, et malgré le besoin exprimé par toutes les forces armées, on constate une chute de 15% soit une diminution de 200 977 jours d'activité opérationnelle entre 2011 et 2013.

Répartition de l'activité par rapport aux prévisions 2013

	Nombre de jours				Moyenne annuelle
Armées	Cible 2013 (jours)	Réalisés 2013 (jours)	Cible / Réalisé (%)	Jours réalisés (Année A / Année A-1)	2013
Terre	475 000	384 890	81,03%	+ 5%	24,95
Marine	160 600	116 740	72,69%	11%	22,59
Air	147 600	114 462	77,55%	+ 9%	26,28
Gendarmerie	444 444	436 323	98,17%	- 17%	15,27
SSA	88 000	50 358	57,23%	- 3%	17,24
SEA	4 800	2 038	42,46%	- 4%	30,88
DGA	1 000	847	84,70%	+ 6%	9,96
TOTAL	**1 321 444**	**1 105 658**	**83,67%**	- 4,5%	**19,65**
MINISTERE DE LA DEFENSE SEUL	**877 000**	**669 335**	**76,32%**	+ 6%	**24,18**

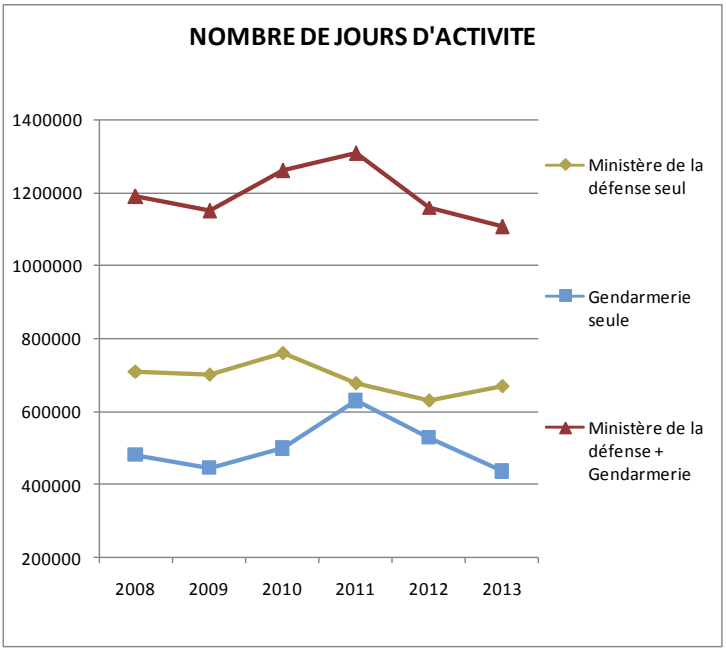

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

DUREE D'ACTIVITÉ MOYENNE

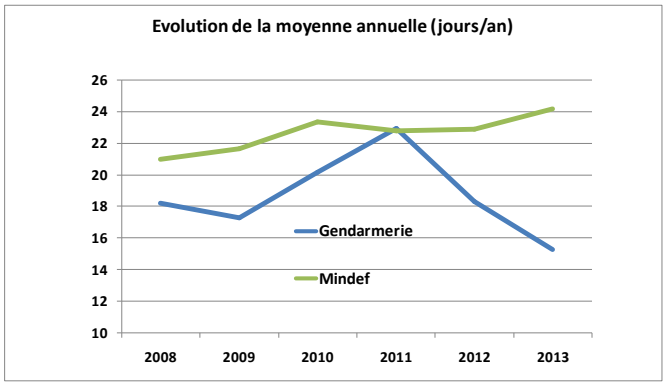

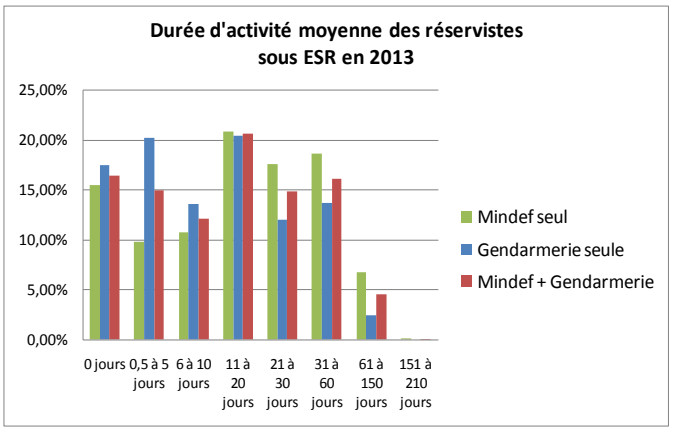

Les employeurs militaires considèrent que le temps optimal d'emploi d'un réserviste opérationnel est de 25 jours/an (efficacité opérationnelle, motivation, intégration dans l'unité, fidélisation).

Les armées et services dépendant du ministère de la Défense poursuivent donc cet objectif et ont atteint une moyenne de 24 jours/an.

La gendarmerie nationale, soumise à des contraintes financières fortes, a privilégié le maintien des effectifs au détriment de l'activité individuelle de chaque réserviste. La moyenne a ainsi chuté à 15 jours/an ; ce chiffre paraît insuffisant pour une réserve motivée et efficace.

La répartition des durées moyennes d'activité des réservistes a peu évolué en 2013, les préconisations du Livre blanc devraient voir leurs premiers effets en 2014 :

- Les réservistes sans activité en 2013 : 16,49% des réservistes ayant souscrit un ESR n'ont pas effectué d'activité durant l'année. Plusieurs raisons expliquent cette inactivité :

  - réservistes ayant souscrit un ESR pour plusieurs années et qui n'ont plus la disponibilité professionnelle ou ont été muté après la 1re année ;

  - réservistes recrutés pour leurs compétences professionnelles à qui l'armée n'a plus de poste à offrir.

- Le Livre blanc stipule qu'afin de donner à la réserve opérationnelle les moyens d'atteindre le niveau nécessaire à l'accomplissement de ses missions, il convient d'attirer en priorité des femmes et des hommes disposés à y servir au minimum vingt jours par an et pendant plusieurs années. En 2013, 35,67% des réservistes (soit 20 068 réservistes opérationnels) ont plus de 20 jours d'activité au cours de l'année.

- L'année montre une augmentation de l'activité au-delà de 30 jours d'activité passant de 21,22% à 24,94%.

Alors que, dans la gendarmerie nationale, la majorité de l'activité de réserve opérationnelle est faite par des réservistes provenant de la société civile (70,38%), nous faisons le constat inverse dans les armées et services dépendant du ministère de la Défense (60,42% des activités sont effectuées pas des anciens militaires).

Si ce dernier pourcentage permet aux armées de bien répondre au besoin de renfort opérationnel et limite les coûts de formation, il ne répond pas totalement aux orientations du Livre blanc qui demande de donner la priorité de recrutement aux volontaires n'ayant pas d'expérience militaire.

ORIGINE

- Pour les armées et la gendarmerie, les anciens militaires d'active réalisent en moyenne 25,3 jours/an comparativement à 16,26 jours/an pour leurs homologues issus de la société civile. En conséquence, les réservistes issus de la société civile, qui représentent 62,51% des réservistes, réalisent un peu plus de la moitié des jours d'activité (51,74%).

- La gendarmerie s'appuie principalement sur les réservistes issus de la société civile (70%) alors que les armées font davantage appel aux anciens militaires d'active (52,36%).

REPARTITION ET PROPORTION DES EFFECTIFS RO1 ET DES JOURS D'ACTIVITE REALISES PAR ORIGINE DE RECRUTEMENT						
	CATEGO-RIE	Effectif	%	Nb de jours	%	Moyenne annuelle (jours/an)
MINISTERE DE LA DEFENSE SEUL	Anciens militaires* d'active	14 492	52,36%	404 390	60,42%	27,90
	Issus de la société civile	13 188	47,64%	264 945	39,58%	20,08
	TOTAL	27 680	100,00%	669 335	100,00%	24,18
GENDARME-RIE SEULE	Anciens militaires* d'active	6 602	23,10%	129 245	29,62%	19,57
	Issus de la société civile	21 980	76,90%	307 078	70,38%	13,97
	TOTAL	28 582	100,00%	436 323	100,00%	15,26
TOTAL	Anciens militaires* d'active	21 094	37,49%	533 635	48,26%	25,30
	Issus de la société civile	35 168	62,51%	572 023	51,74%	16,26

* citoyens ayant servi un an ou plus au sein des forces armées

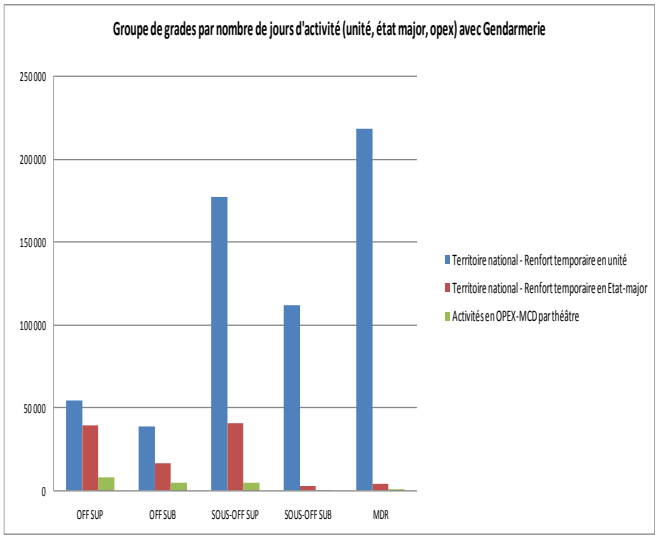

TYPES D'EMPLOI

• L'essentiel de l'activité **(63,49 %)** a été consacré à l'emploi des réservistes en renfort direct des unités ou en état-major.

• Au sein du ministère de la Défense, la majorité d'entre eux sert dans l'armée ou les services qui les a recruté. Cependant, **23%** d'entre eux servent au sein d'organismes interarmées tels que l'EMA (Etat-Major des Armées), la DRM (Direction du Renseignement Militaire), le CIAE (Centre Interarmées des Actions sur l'Environnement) ou bien encore la DIRISI (Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information de la Défense).

Activités des volontaires sous ESR en 2013 avec gendarmerie (en %)

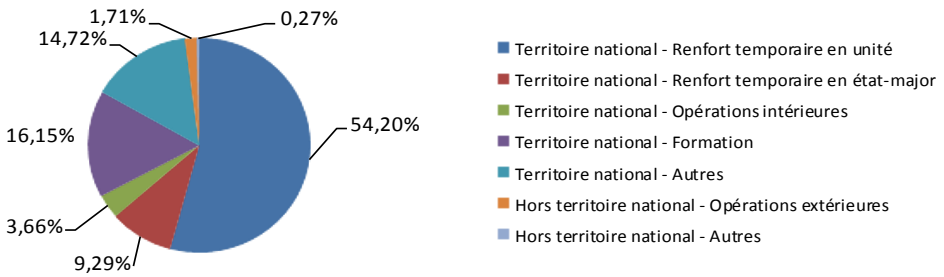

(*) VIGIPIRATE, Héphaïstos, G8, G20, plan fourrage, etc.
(**) Les 16,15% de « Territoire national-Formation » (178 558 jours d'activité) se décomposent en 4,17% pour l'activité d'enseignement (46 123 jours) et 11,98% pour l'activité en formation (132 435 jours).

Activités des volontaires sous ESR en 2013 sans gendarmerie (en %)

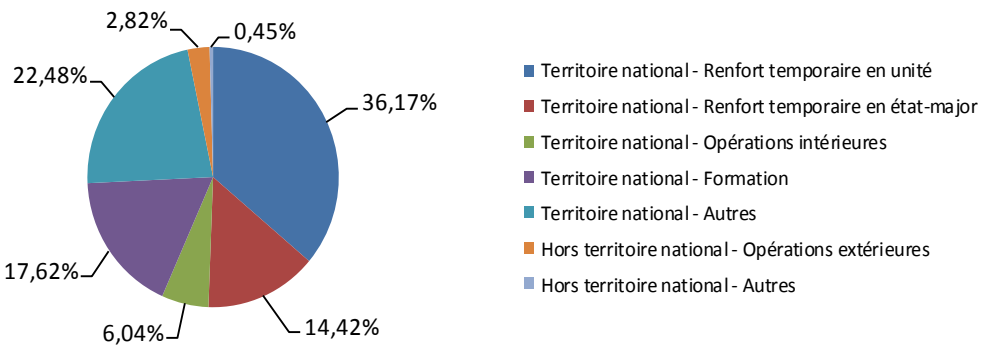

« 557 réservistes ont été projetés en opérations extérieures en 2013. »

Lors d'une opération ou d'une crise grave, certains réservistes opérationnels sont déployés sur les théâtres d'opérations extérieures afin de mettre au profit des armées françaises, des organismes internationaux (OTAN, ONU, etc.), des gouvernements étrangers et/ou des populations locales leur expérience et leurs expertises.

Le taux d'activité des réservistes des armées (hors gendarmerie) en OPEX en 2013 (**2,82 %** du nombre total de jours d'activité) reste stable comparativement à l'année 2012. Le taux d'activité en **OPEX** avec la gendarmerie nationale est de **1,71%** : **557** personnels projetés ont réalisé **18 876 jours**. Ce chiffre reste stable par rapport à celui de 2012 qui représentait 18 778 jours. Ces réservistes sont essentiellement **officiers** ou **sous-officiers supérieurs**.

L'armée de terre et le Service de Santé des Armées (SSA) sont les principaux pourvoyeurs de réservistes opérationnels sur les théâtres d'opérations. En effet, **29,64% du personnel projeté** au titre de l'année 2013 appartiennent au service de santé des armées. Les réservistes sont présents dans toutes les unités, certains opèrent au profit du COS (commandement des opérations spéciales), de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure), du CIAE (Centre Interarmées des Actions sur l'Environnement) ou encore à la DRM (direction du renseignement militaire).

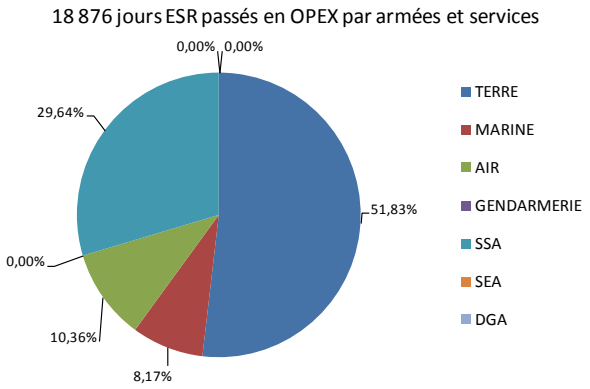

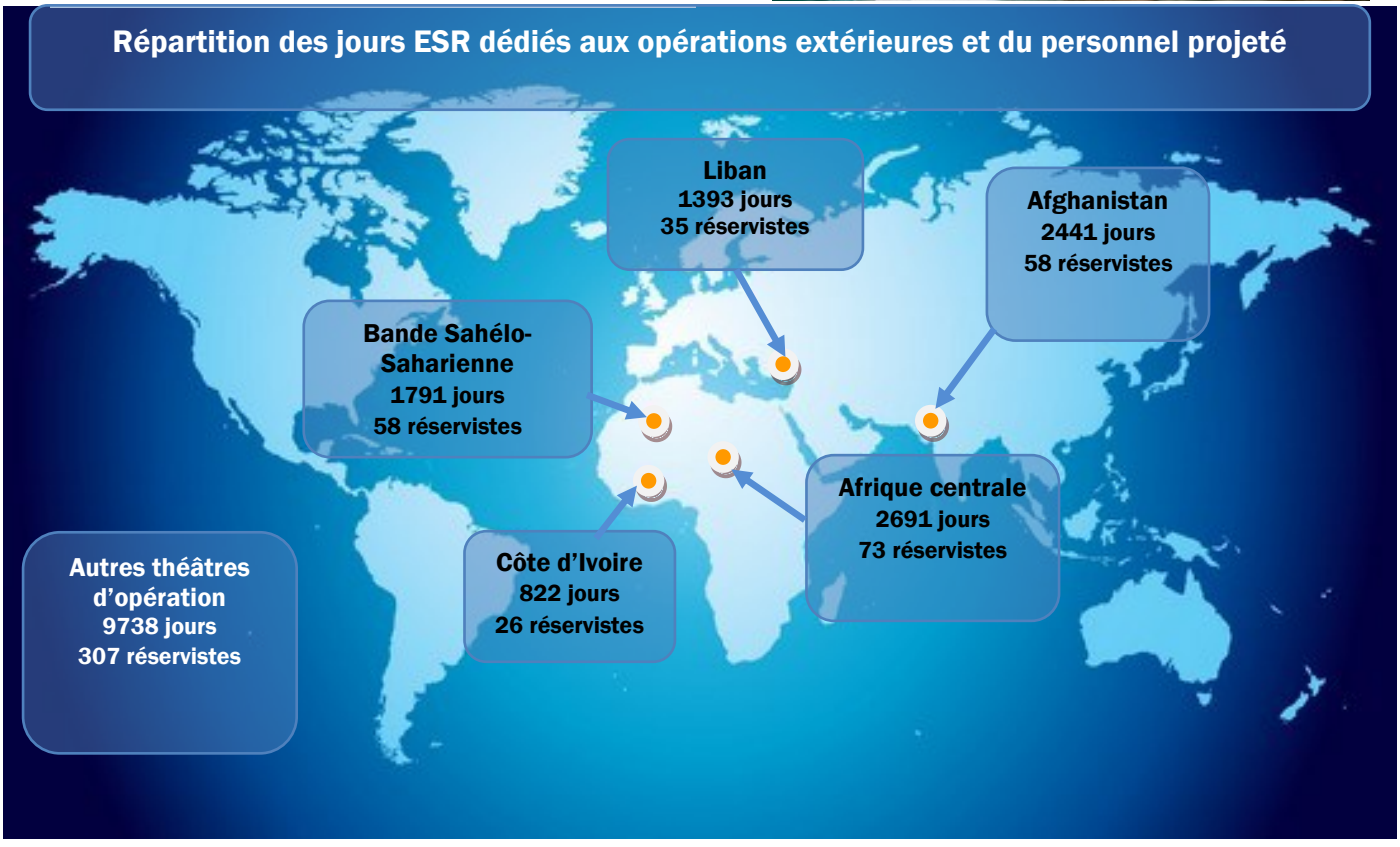

LES ESR AU TITRE DES ENTREPRISES SOUTENANT LES FORCES ARMEES

Le **code de la défense** stipule, en son article **L. 4221-7**, que des volontaires peuvent servir, au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, dans l'intérêt de la Défense, auprès **d'une entreprise qui participe au soutien des forces armées** ou accompagne des opérations d'exportation relevant du domaine de la Défense. Dans le cadre de ces opérations, ces volontaires sont soumis à l'autorité militaire.

Ces missions sous ESR présentent un caractère exceptionnel et elles n'interviennent que dans des cas très précis où l'intervention desdits volontaires est rendue indispensable du fait de la **spécificité de la mission**.

En 2013, **9** ESR ont été souscrits au titre de l'article L.4221-7 du code de la Défense.

CYBER SECURITE ET CYBER DEFENSE

Comme l'indique le Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale de 2013 (LBDSN 2013), « certains Etats développent des capacités informatiques offensives qui représentent déjà une menace directe contre les institutions, entreprises et secteurs clés pour la vie de la Nation. »

Pour y faire face, les réserves militaires ont été intégrées au dispositif mis en place. C'est ainsi que deux orientations ont été données par le LBDSN 2013 :

- **Pour la réserve opérationnelle** : « Il faut organiser la montée en puissance de nouvelles composantes de la réserve opérationnelle, spécialisées dans les domaines dans lesquels les forces de défense et de sécurité sont déficitaires. C'est notamment le cas de la cyber défense qui fera l'objet d'une composante dédiée. »
- **Pour la réserve citoyenne** : « Compte tenu des enjeux multiples et croissants dans ce domaine, une réserve citoyenne sera particulièrement organisée et développée pour la cyber défense, mobilisant en particulier les jeunes techniciens et informaticiens intéressés par les enjeux de sécurité. »

Ainsi un réseau de réservistes citoyens a été constitué sous le pilotage de l'officier général cyber défense en place à l'état-major des armées.

Le réseau de réserve citoyenne cyber défense rassemble des professionnels et des étudiants en fin d'études ou s'intéressant de près au domaine de la cyber sécurité et de la cyber défense.

Quels sont ses objectifs ?

Il vise à sensibiliser, expliquer, débattre et proposer, organiser et susciter des évènements contribuant à faire de la cyber défense une priorité nationale, tout en concentrant l'action du réseau sur les aspects les plus régaliens et les volets les plus stratégiques.

Le réseau cyber défense de la réserve citoyenne travaille au bénéfice de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), des armées et de la gendarmerie nationale. Une moitié de son activité s'exerce dans 6 (prochainement 7) régions sous la forme de 6 thématiques fédérant le travail de 6 groupes de travail. L'autre se tient à Paris sous la forme de groupes de réflexion et de missions individuelles de conseil et d'expertise.

Comment travaille-t-il ?

Il fonctionne sur le principe **des groupes de travail**, chacun mené par un chargé de mission. Les **six groupes de travail** travaillent sur une thématique définie :

- Un groupe **« élus et journalistes »** intéressés par l'émergence d'une culture de cyber défense ;
- Un groupe **« jeunes »** à destination des étudiants et des jeunes professionnels ; Cela se concrétise notamment par la mise en place d'activités de sensibilisation à destination de ce public au travers de conférences, d'interventions dans les universités, les écoles, d'actions d'information sur les métiers existants…
- Un groupe **« évolution de l'engagement citoyen»,** qui contribue aux réflexions sur les évolutions possibles d'une réserve spécifique dédiée à la cyber défense ;
- Un groupe **« think tanks et réflexion stratégique »,** en soutien à la réflexion stratégique et aux évolutions techniques au sein des universités, des laboratoires et des think tanks ; Il s'agit par exemple de cartographier la recherche française en matière cyber et de susciter des réflexions dans ce domaine.
- Un groupe **« PME/PMI »** afin de les sensibiliser aux questions de cyber sécurité/cyber défense.
- Un groupe **« grandes entreprises »** dont l'objectif est similaire au groupe « PME/PMI ».

Cible : 150 réservistes citoyens des trois armées et de la gendarmerie.

Fin 2013, le réseau Cyber comptabilise 67 réservistes citoyens et 2 réservistes opérationnels.

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

1.2 RESSOURCES HUMAINES

SITUATION GENERALE

Depuis 2008, le nombre des réservistes opérationnels fléchit régulièrement d'année en année, principalement en raison des contraintes budgétaires. En 2013, le nombre de réservistes opérationnels reste équivalent à 2012 (- 66 réservistes opérationnels) pour 56 262 réservistes opérationnels dénombrés. Pour mémoire, l'objectif 2015 dans la LPM 2009-2014 est de 80 000 (40 000 armées, 40 000 gendarmerie nationale).

L'objectif de montée en puissance des volontaires fixé pour 2013 de 67 392 réservistes opérationnels a été satisfait à 83,48 % (par rapport à la LPM 2009-2014).

« L'érosion lente des effectifs amorcée en 2009 se poursuit. »

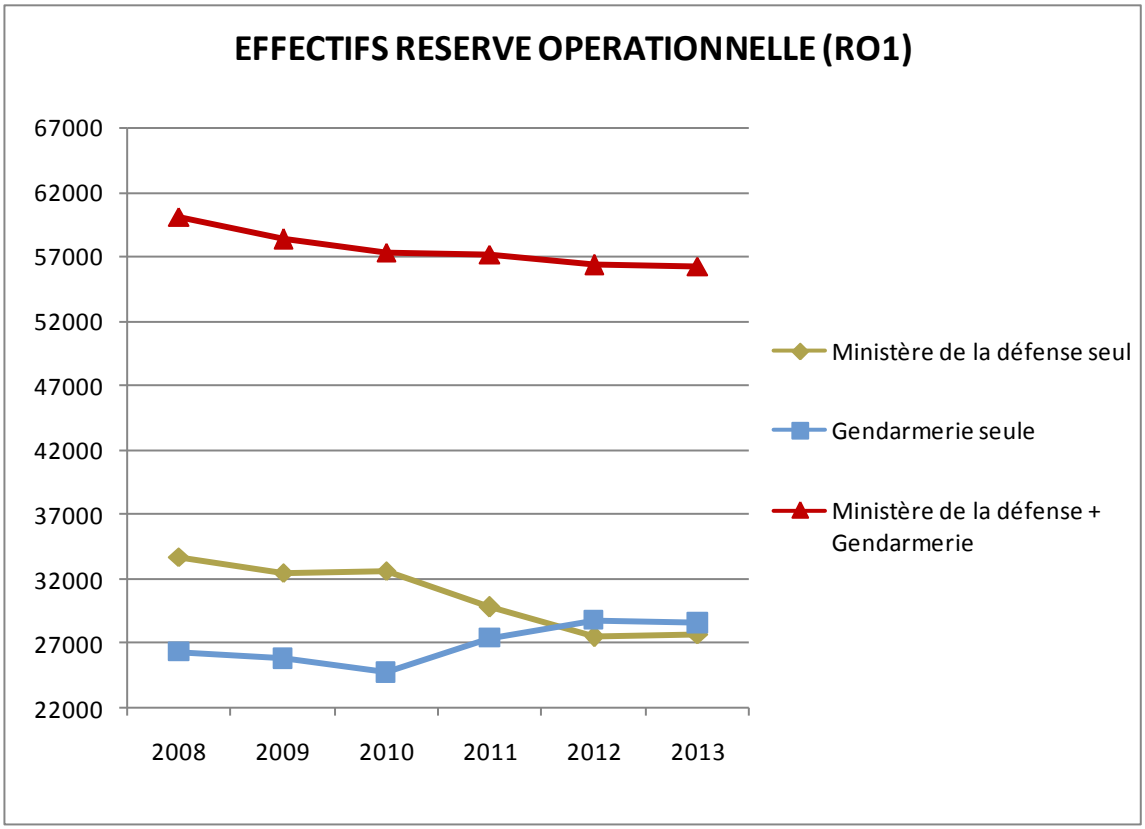

« La gendarmerie nationale emploie plus d'un réserviste opérationnel sur deux. »

ESR réalisés en 2013

	Cible 2013	Réalisés	% réalisés / cibles	Effectifs réalisés (Année A / Année A-1)
Terre	21 100	15 425	73,10 %	- 1 %
Marine	7 300	4827	66,12 %	+ 3,8%
Air	6 150	4 356	70,83 %	+ 6,7 %
Gendarmerie	28 585	28 582	99,99 %	-0,8 %
SSA	3 997	2 921	73,08 %	- 3 %
SEA	160	66	41,25 %	+ 6,4 %
DGA	100	85	85,00 %	- 21 %
TOTAL	67 392	56 262	83,48 %	-0,1 %

SITUATION PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL

En 2013, les effectifs par catégorie de grade et taux de réalisation par rapport à la cible sont :

- 10 202 officiers / 82,33%.
- 21549 sous-officiers / 80,97%.
- 24 511 militaires du rang / 86,35%.

La ventilation globale des militaires sous ESR se présente de la façon suivante (gendarmerie comprise) :

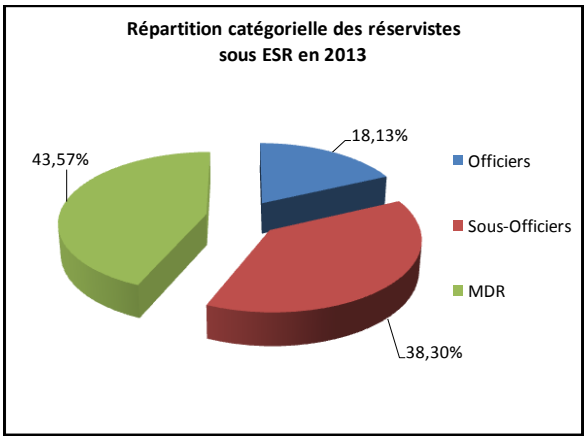

- Officiers (OFF) : - 434
- Sous-officiers (S-OFF) : + 780
- Militaires du rang (MDR) : - 412

Les données 2013 confirment le repyramidage des catégories de personnel en ce qui concerne les officiers. En revanche, la catégorie des militaires du rang voit ses effectifs baisser de 1,65%. Il faut noter une augmentation du nombre de sous-officiers à hauteur de 780 volontaires.

« Pour les officiers, les données 2013 confirment que le repyramidage des catégories de personnel a été effectué. »

Il est à noter que la gendarmerie nationale s'appuie tout particulièrement sur une population composée de militaires du rang. 51,74% des réservistes ayant souscrit un ESR dans la gendarmerie nationale sont des militaires du rang.

Cette donnée explique donc la différence qui existe entre le coût moyen d'une journée d'activité sous ESR dans la gendarmerie nationale et le coût moyen d'une journée d'activité sous ESR dans les armées (graphique page 23).

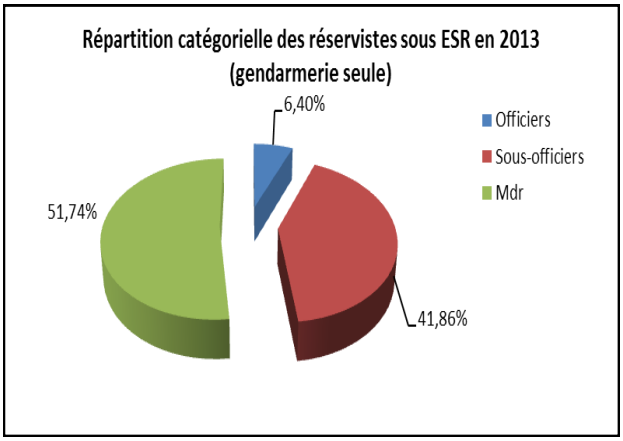

« 51,74% des réservistes ayant souscrit un ESR dans la gendarmerie nationale sont des militaires du rang. »

Enfin le taux de féminisation se maintient à hauteur de 19% en 2013 avec une disparité entre les armées et services.

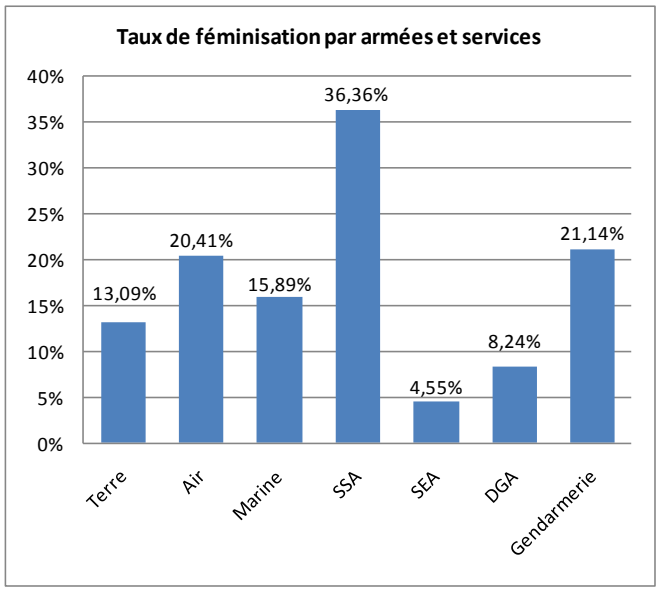

« Le taux de féminisation est stable à hauteur de 19%. Le service de santé se singularise avec plus d'un réserviste opérationnel sur trois féminin. »

FIDELISATION DES RESERVISTES

Le turnover des réservistes est très élevé depuis 2011. En 2013, 11 599 ESR non pas été reconduits (soit 26% des ESR) pour des raisons de limite d'âge, d'intégration dans l'armée d'active, de résiliation volontaire ou d'inadaptation à l'emploi. Les départs ont quasiment été tous remplacés parce qu'il y a eu 11 533 nouveau engagements en 2013.

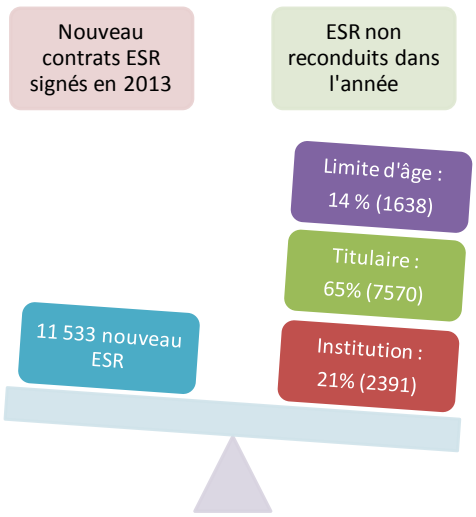

REPARTITION PAR ORIGINE, ARMÉES ET FORMATIONS RATTACHÉES

Cette année encore, la répartition s'opère au profit des personnes directement issues de la société civile. La décroissance naturelle des effectifs des anciens appelés du contingent se poursuit au rythme d'environ 2% par an.

La répartition par origine des RO1 se traduit ainsi :

37,49 % d'anciens militaires d'active (en augmentation de presque 1 pt par rapport à 2012 (36,67 %).

62,51% issus de la société civile répartis comme suit :

- 17,68% d'anciens du contingent
- 5,62 % issus du volontariat dans les armées
- 39,21% issus directement de la société civile (soit une hausse de 1,63 pt).

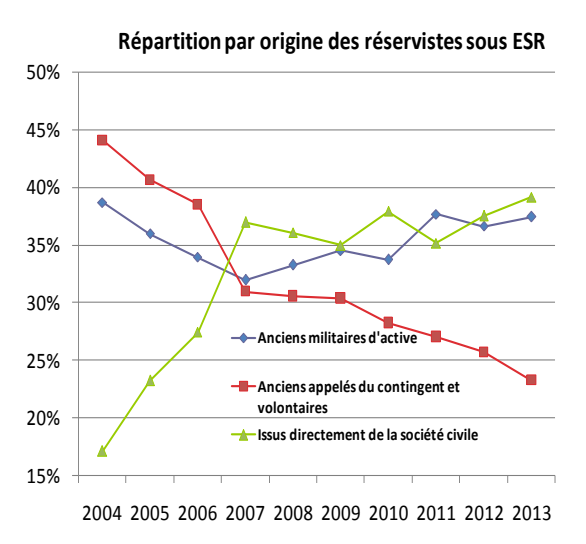

REPARTITION ET PROPORTION DES EFFECTIFS RO1 PAR ORIGINE DE RECRUTEMENT

	CATEGORIE	Effectif	%
MINISTERE DE LA DEFENSE SEUL	Anciens militaires* d'active	14 492	52,36%
	Issus de la société civile	13 188	47,64%
	TOTAL	27 680	100,00%
GENDARMERIE SEULE	Anciens militaires* d'active	6 602	23,10%
	Issus de la société civile	21 980	76,90%
	TOTAL	28 582	100,00%
TOTAL	Anciens militaires* d'active	21 094	37,49%
	Issus de la société civile	35 168	62,51%

* citoyens ayant servi un an ou plus au sein des forces armées

LES DONNÉES SOCIO-PROFESSIONNELLE

57% des officiers sous ESR ont 50 ans et plus. Ce chiffre tombe à 41% en ce qui concerne les sous-officiers. Il est à noter que le vivier de militaires du rang est jeune dans la mesure où 70% de ses effectifs ont moins de 30 ans.

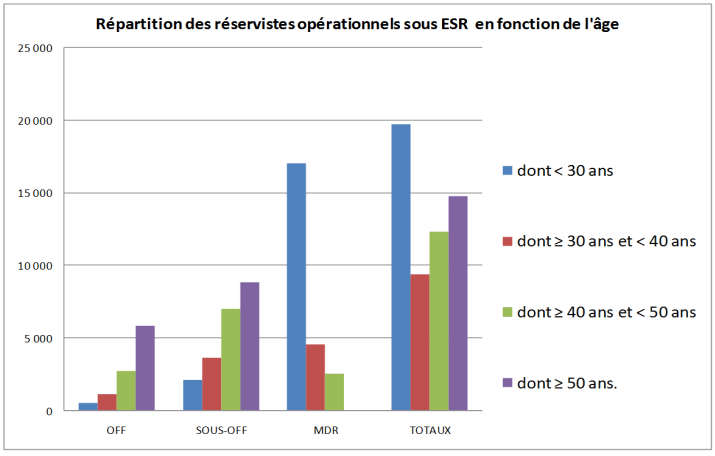

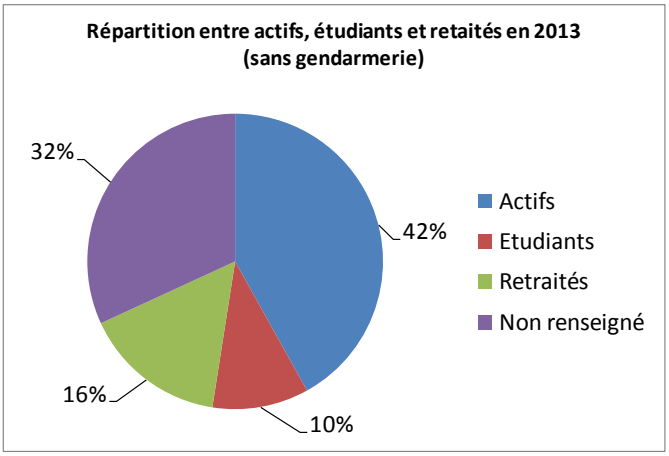

LA FORMATION MILITAIRE INITIALE DES RESERVISTES

Remplaçant les préparations militaires, les Périodes Militaires d'Initiation ou de Perfectionnement à la Défense Nationale (PMIPDN) sont des formations dispensées aux volontaires, âgé(e)s de plus de 16 ans et de moins de 30, durant les vacances scolaires. Ces périodes constituent un des vecteurs pour intégrer la réserve militaire.

Elles contribuent à l'éducation militaire des citoyens et doivent permettre de susciter leur adhésion à l'organisation de la défense militaire, ainsi que de leur faire mieux percevoir l'esprit de Défense et les valeurs qui s'y rapportent.

Ainsi, tout en participant pleinement à l'effort de promotion et de recrutement des forces armées, les PMIPDN maintiennent le lien armée-Nation.

La formation est sanctionnée par la délivrance d'un brevet.

Les PMIPDN sont développées dans toutes les forces armées :

- Armée de terre : PM découverte, PM perfectionnement : supérieures, spécialisées et parachutistes ;
- Marine nationale : PM Marine, Marine marchande ou état-major ;
- Armée de l'air : PMI, PMP ;
- Gendarmerie nationale : PMG, PMSG.

La Formation Militaire Initiale du Réserviste (FMIR) est, en 2013, la première formation suivie sous ESR par les volontaires, quel que soit le corps ou le statut.

Son organisation n'est soumise à aucun modèle standardisé, ni dans le contenu, ni dans la durée. La FMIR est le passage obligé pour une promotion ou une nomination.

Chaque force armée adapte le dispositif de formation à ses besoins spécifiques.

Le service de santé des armées met en œuvre un système de formation réparti en séquences adaptées au niveau de responsabilité envisagé.

Le service des essences des armées et la direction générale de l'armement ne proposent pas ce dispositif en raison de la spécialisation professionnelle élevée de leurs réservistes.

Durant l'année 2013, 11,98 % de l'activité, soit 132 435 jours ont été consacrés à la formation. Il est à noter une chute de 21% des jours consacrés à la formation par l'armée de l'air.

Activité en formation en 2013

	Nb de jours	Nb de jours (Année A / Année A-1)
Terre	67 303	+ 80%
Marine	5 625	+ 65%
Air	12 935	- 21%
Gendarmerie	45 294	+ 10%
SSA	1 278	+ 46%
SEA	0	0%
DGA	0	0%
TOTAL	132 435	+ 33%

La répartition des formés au profit des employeurs est la suivante :

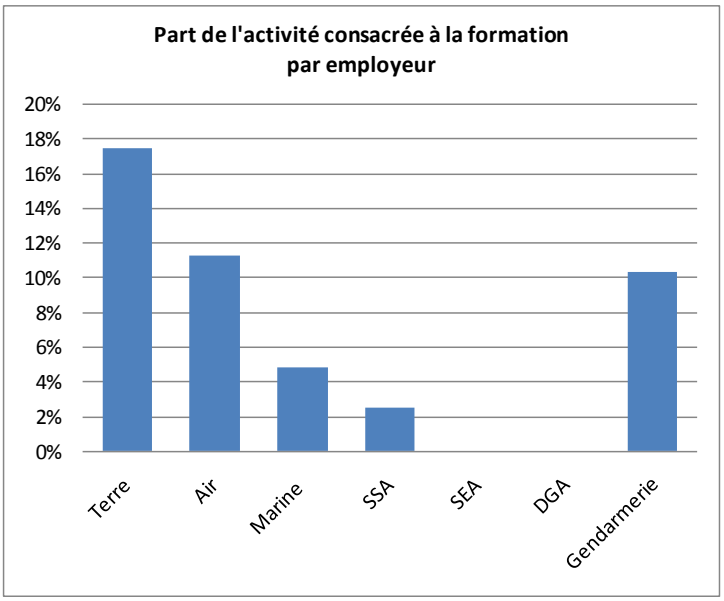

« En 2013, 132 435 jours (12% de l'activité) ont été consacrés à la formation. »

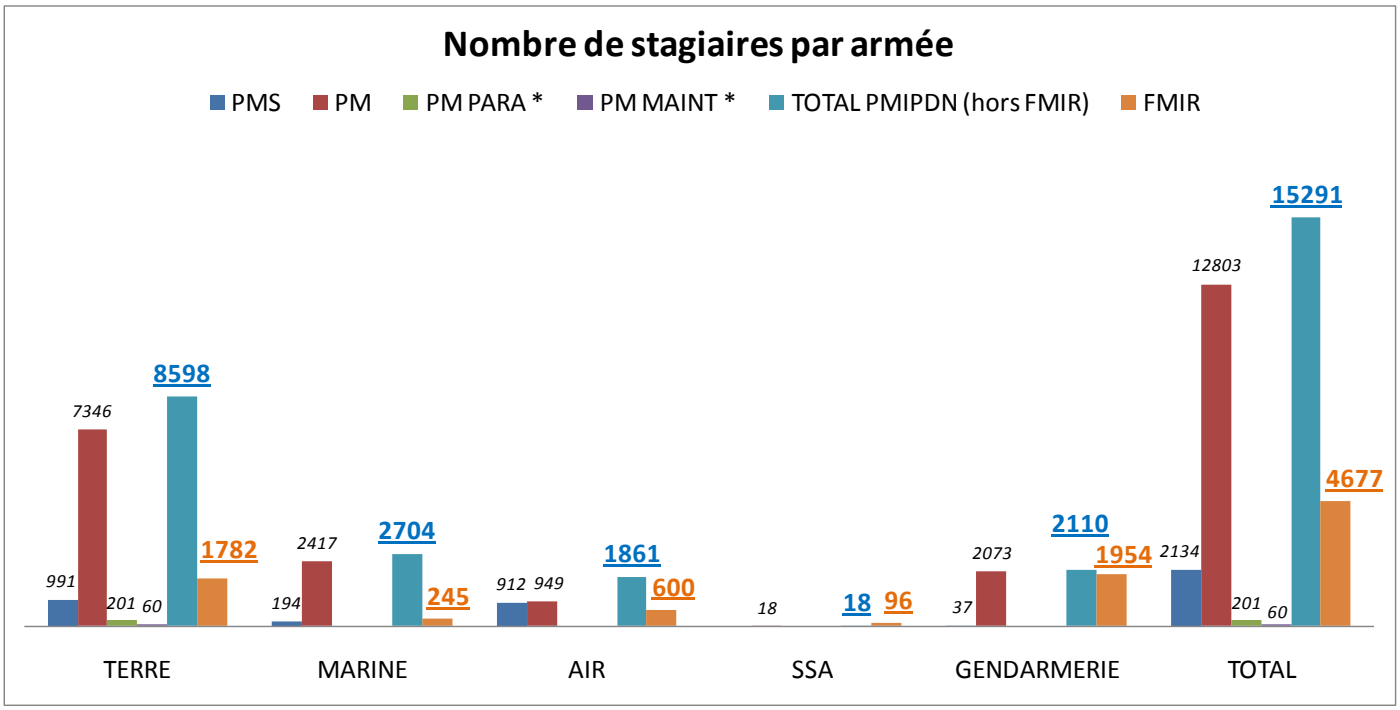

(*) Stages spécifiques TERRE

CARTOGRAPHIE

La répartition géographique des réservistes opérationnels sous ESR (RO1) en 2013 présente peu de différences majeures par rapport à celle de l'année précédente. La disparité déjà mentionnée entre les régions du centre du pays, à densité moindre et les extrémités de l'hexagone où la concentration est globalement plus élevée est toujours apparente.

Cependant, aucun département ne compte moins de 109 RO1. La Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine sont en forte progression cette année avec respectivement +245 et +289 gendarmes dans ces deux départements. Les départements dont la population en réservistes opérationnels est la plus élevée restent le Var avec 2 714 et Paris avec 2 578.

La population de RO1 dans les départements d'outre-mer atteint 1 614 et près de 666 dans les collectivités d'outre-mer.

Les cartes de France ci-dessous présentent une comparaison entre la répartition géographique des réservistes opérationnels (RO1) et la répartition géographique des militaires d'active.

On constate globalement une correspondance dans la répartition des deux populations. Cette correspondance apparaît en particulier pour les hautes densités pour les régions Sud-Est, Sud-Ouest et Ouest. La situation de la région Est est plus nuancée car, toutes proportions gardées, la présence de réservistes dans certains départements y est plus importante que celle des militaires d'active. En revanche, des densités moyennes à faibles apparaissent nettement dans le centre du pays pour les deux populations. Les départements suivants sont particulièrement concernés : Lozère, Cantal, Ardèche, Haute-Loire, Aveyron, Creuse, Indre. Constat identique dans la région Nord, reflet de zones de déserts militaires. Dans cette dernière région, le département du Pas-de-Calais fait cependant exception en présentant une forte présence de RO1 (585) pour une faible proportion de militaires d'active.

CARTOGRAPHIE NUMERIQUE DES RESERVISTES OPERATIONNELS (RO1) (MINISTERE DE LA DEFENSE ET GENDARMERIE)

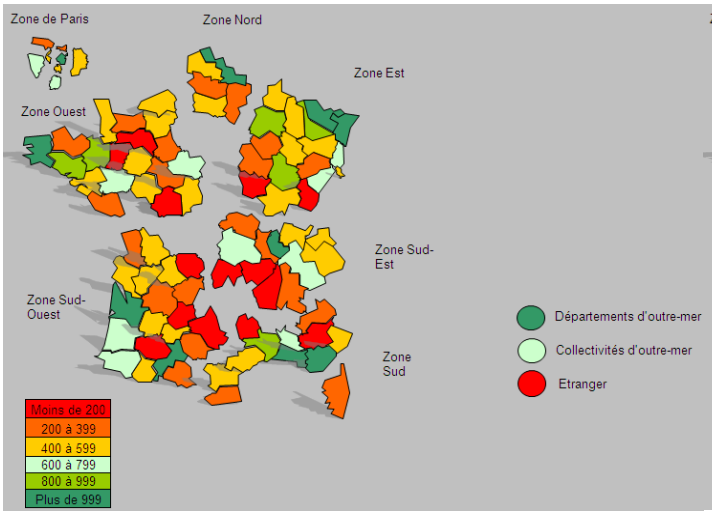

CARTOGRAPHIE NUMERIQUE DES MILITAIRES D'ACTIVE - CIBLE 2015 (MINISTERE DE LA DEFENSE SEUL)

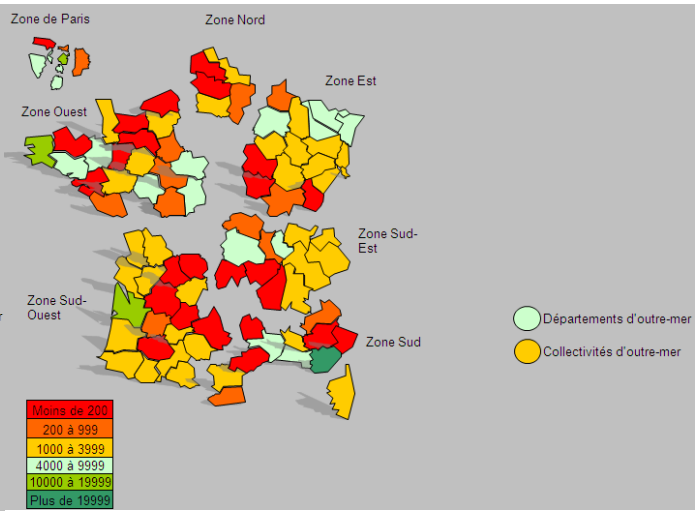

2 LA RESERVE CITOYENNE

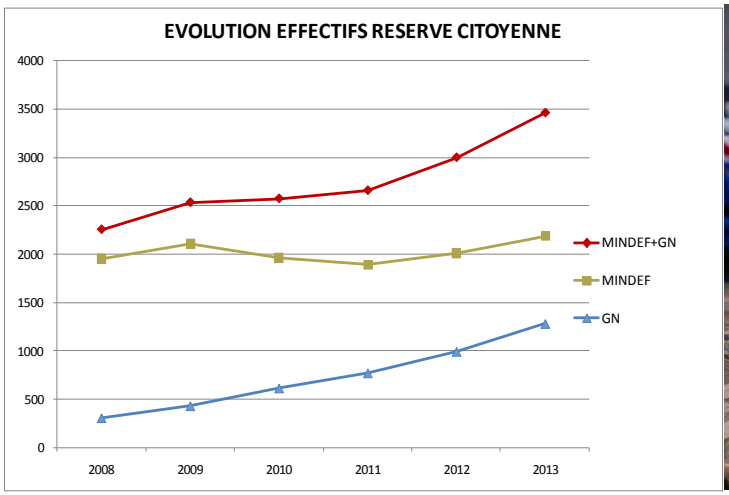

STRUCTURE

Après la confirmation par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de l'appartenance de la réserve citoyenne à la réserve militaire et surtout la volonté de la développer, une directive bi-ministérielle (ministère de la Défense et ministère de l'Intérieur) a été signée le 4 octobre 2013. Elle permet de préciser ses enjeux et l'organisation adoptée par les deux ministères pour la mettre en œuvre.

La population de réservistes citoyens agréés (RCIT) a connu une augmentation significative en 2013 puisqu'au 31 décembre ses effectifs s'élevaient à 3 464, soit 15,43 % de plus qu'en 2012 (3001).

Bien qu'elle soit générale, cette hausse des effectifs concerne tout particulièrement la gendarmerie nationale qui affiche une progression de 29,03 % de ses effectifs (992 en 2012 à 1280 en 2013).

L'approche de la gendarmerie nationale vis-à-vis de la réserve citoyenne est différente des autres forces armées. Ces dernières se sont fixé un effectif maximum afin d'animer efficacement leur réseau de RCIT. La gendarmerie s'inscrit dans une double approche de maillage territorial uniformément étendu et d'études de problématiques transverses (Intelligence Economique, cyber sécurité, etc.).

La proportion des réservistes citoyens issus de la société civile est de 85 %. Cette proportion se décompose en 53 % issus du civil et 32 % anciens du service national. Les profils demandés pour les réservistes citoyens correspondent généralement à un grade d'officier, d'où le pourcentage très élevé (91%) dans cette catégorie.

Le taux de féminisation reste stable à 16,14 % (15,86 % en 2012).

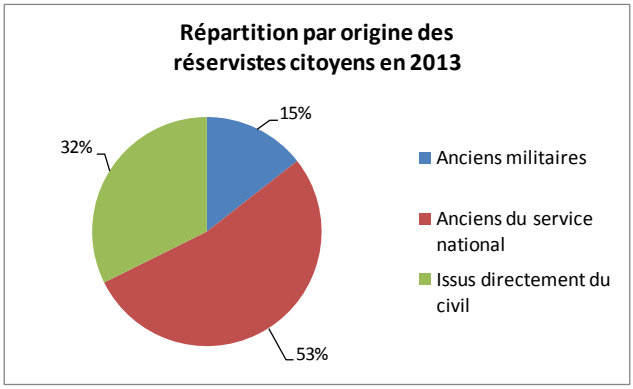

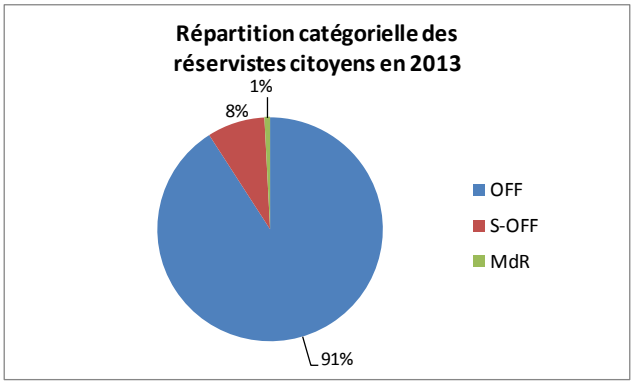

« Les profils demandés pour les réservistes citoyens correspondent généralement à un grade d'officier d'où le pourcentage très élevé (91%) dans cette catégorie. »

AGE DES RESERVISTES CITOYENS

Les réservistes citoyens ont été jusqu'à maintenant recrutés sur des critères d'expérience et de capacité de rayonnement. La moyenne d'âge supérieure à 50 ans est donc cohérente avec cette politique de recrutement. Des actions sont menées pour diversifier le vivier, mieux répondre à tous les besoins territoriaux de promotion de l'esprit de défense.

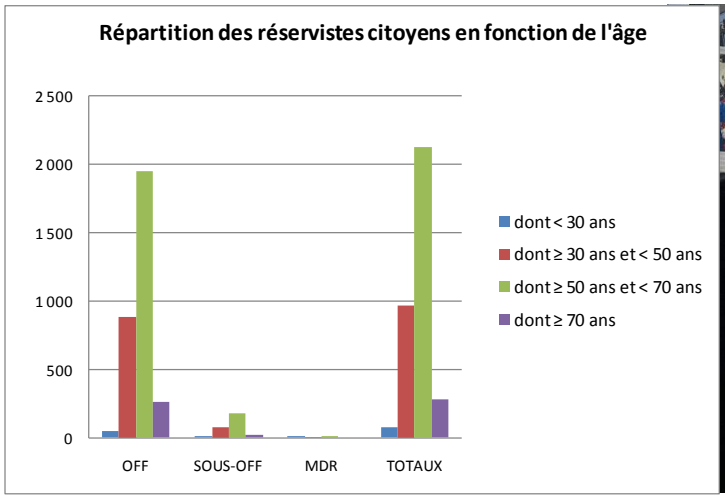

LES DONNÉES SOCIOPROFESSIONNELLES DE LA RESERVE CITOYENNE

Les données socioprofessionnelles (hors gendarmerie) répartissent les réservistes citoyens de la manière suivante :

- 65 % des effectifs sont des actifs
- 21 % sont des retraités
- 1 % sont des étudiants
- 13 % ne sont pas renseignées

La majorité des réservistes citoyens ayant une activité professionnelle sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure (58 %).

Remarque : le graphique décrit la situation sans l'armée de terre et avec la gendarmerie.

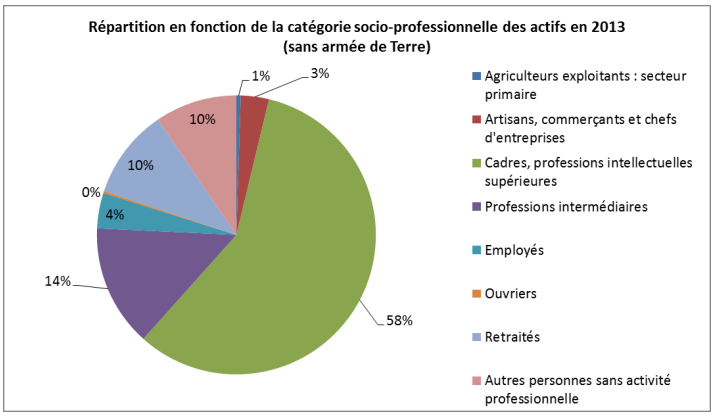

EMPLOI DES RESERVISTES CITOYENS

La réserve citoyenne constitue un soutien nécessaire aux autorités ministérielles et aux forces armées et formations rattachées pour relever cinq défis principaux inscrits dans la directive bimestrielle d'octobre 2013:

- le rayonnement des « forces armées » dans la société civile ;
- l'enseignement de défense ;
- la résilience de la Nation ;
- l'expertise au profit des armées ;
- l'aide au recrutement et l'aide à la reconversion.

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

LA QUALITE PARTENAIRE DE LA RESERVE CITOYENNE

Par l'article L4211-1 alinéa IV du code de la défense, les associations de réservistes, d'anciens militaires ou celles dont les activités contribuent à la promotion de la défense, peuvent se voir attribuer la qualité de « partenaire de la Réserve Citoyenne » en signant une charte d'adhésion aux principes et aux missions de la réserve citoyenne. Ainsi, au 31 décembre 2013, 13 associations s'étaient vu attribuer la qualité de « partenaire de la Réserve Citoyenne. »

CARTOGRAPHIE DE LA RESERVE CITOYENNE

La physionomie de la cartographie 2013 de la réserve citoyenne traduit généralement l'augmentation des effectifs. Cette hausse des effectifs est particulièrement remarquable dans la zone Est où la progression est de +36 %, passant ainsi de 337 à 460 volontaires en 2013. Elle montre que tous les départements et les territoires d'outre-mer possèdent au moins 1 réserviste citoyen. 10 départements (contre 19 en 2012) regroupent entre 1 et 5 réservistes citoyens alors que 52 (au lieu de 36 en 2012) affichent 21 ou plus. Un département seulement (Hautes-Alpes) ne compte qu'un réserviste citoyen. A l'opposé, Paris en regroupe 769, le Rhône 201 et la Gironde 135. Les départements d'outre-mer montrent une progression de + 27%, passant de 74 à 94 volontaires

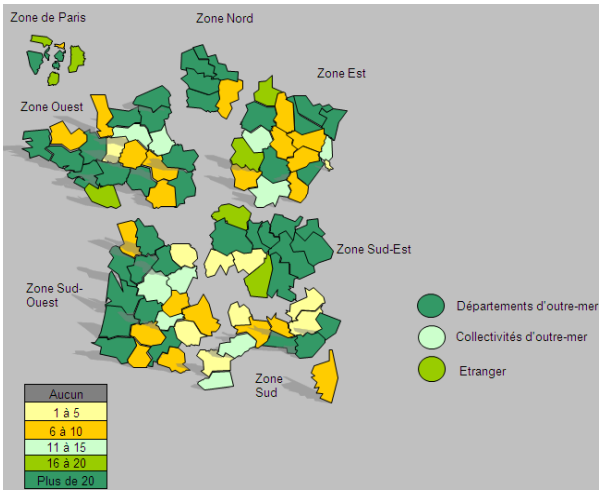

LES RÉSERVISTES LOCAUX À LA JEUNESSE ET À LA CITOYENNETÉ (RLJC)

Faisant partie de la réserve citoyenne, les Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté (RLJC) sont les ambassadeurs de la défense auprès des jeunes défavorisés. Ils ont pour mission de travailler dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'y rentrer en contact avec les jeunes et de leur présenter toutes les opportunités que peut leur offrir le monde de la défense. Ce sont des femmes et des hommes de terrain. Chacun d'entre eux prend en charge un ou plusieurs quartiers "sensibles", dans lesquels ils sont insérés et reconnus, notamment par les jeunes. Ils sont souvent issus du milieu enseignant ou associatif.

Uniquement défrayés, leur coût annuel s'élève à 350 euros.

- 2003 — Création des RLJC
- 2007 — Intégration plan égalité des chances du ministère
- 2009 — Nomination d'un coordinateur national des RLJC
- 2012 — Rattachement au délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances
- Oct. 2012 — Directive minitérielle RLJC

Objectif : 220 RLJC

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

L'action des Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté est aujourd'hui reconnue et prise en compte au niveau interministériel. Le Comité Interministériel des Villes, réuni le 19 février 2012, a ainsi préconisé de "*renforcer la déclinaison spécifique du plan d'égalité des chances du ministère de la défense dans les quartiers prioritaires, en améliorant la couverture des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté sur ces quartiers.*"

Lors de la Journée nationale du Réserviste, le 4 avril 2013, le ministre de la Défense est venu participer à une rencontre nationale des RLJC pour leur témoigner la reconnaissance et le soutien que leur engagement mérite, car ils accomplissent une mission essentielle, dans un contexte difficile, avec des moyens limités.

Le nombre de RLJC a augmenté de 23,6% par rapport à 2012. En 2013, 195 réservistes citoyens sont des RLJC.

« 195 réservistes citoyens sont des RLJC. »

« 3 objectifs majeurs pour les RLJC :
- diffuser l'esprit de défense,
- développer la citoyenneté
- promouvoir le devoir de mémoire. »

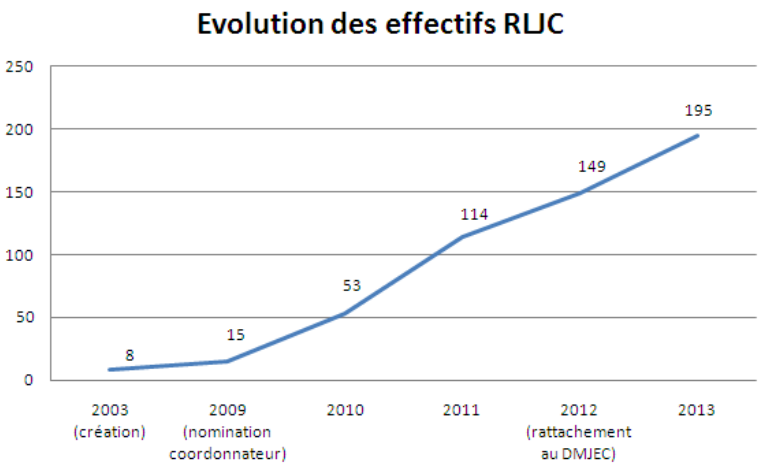

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

3 ANALYSE BUDGETAIRE

A partir de 2008, les lois de finance initiales (LFI) prévoyaient une stabilité des budgets autour de 120 M€ (ministère de la défense et gendarmerie nationale). Elles ont été globalement respectées jusqu'en 2010.

Pour les forces armées, en incluant la gendarmerie nationale et la DGA, le budget 2013 (PLF 2013) allouait respectivement 70,953 M€, 35,65M€ et 0,44 M€ qui ont été engagés en fin de période. L'ensemble représente un budget total dédié à la réserve militaire de 107,43 M€*.

Répartition du budget de la réserve militaire par armées, services et gendarmerie (en M€)

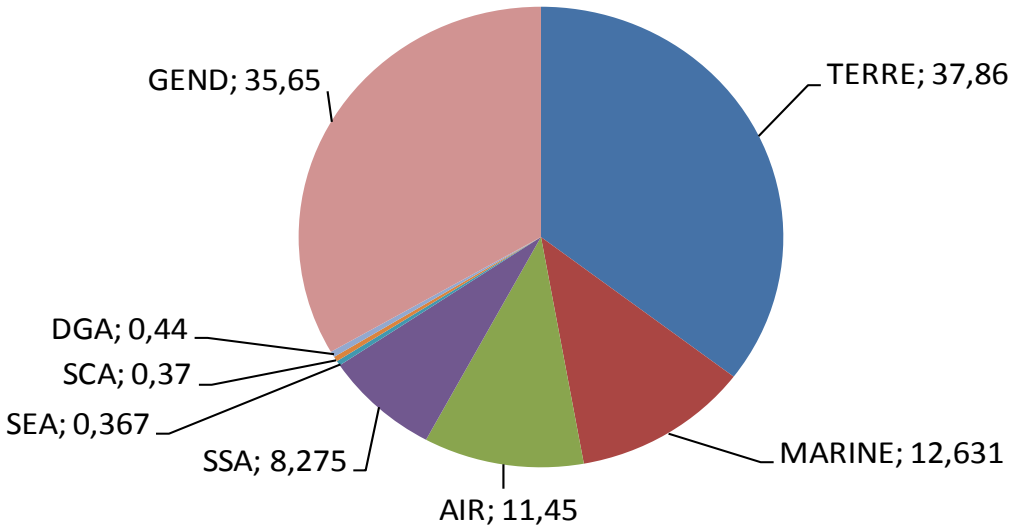

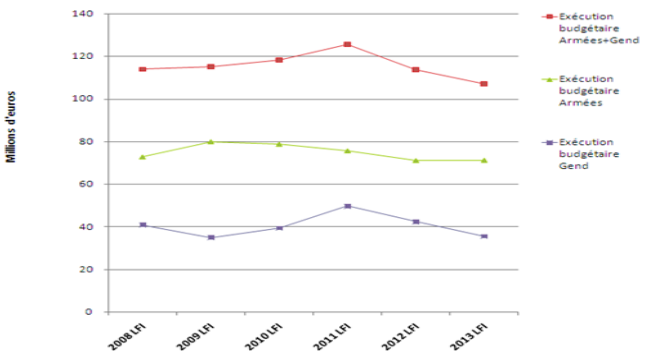

Coût moyen journalier en euros par armée d'un réserviste opérationnel

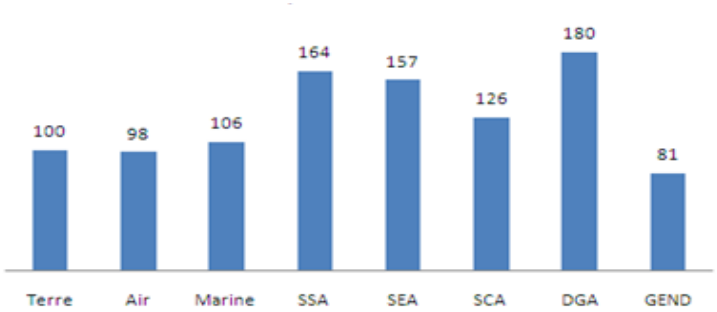

* Ce budget n'intègre que les rémunérations et charges sociales.

4 LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES

4.1 LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES

Partenaires incontournables de la réserve militaire, les associations de réservistes participent à la mise en valeur de la réserve militaire et de l'engagement des réservistes. Ces organisations d'armes, d'armées ou interarmées, aspirent toutes au même objectif : représenter les réservistes et assurer le lien entre la Nation et ses forces armées.

Elles contribuent ainsi à une plus grande connaissance du monde de la réserve et, par extension, de la Défense et de la sécurité, par les citoyens français. Elles sont dès lors un relais de promotion de l'esprit de Défense dans la société.

On dénombre environ 430 associations de réservistes en France parmi lesquelles 13 sont partenaires de la réserve citoyenne.

Ce tableau présente les treize fédérations ou associations de réservistes qui sont représentées en 2013 au sein du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRM) et participent pleinement à ses travaux (assemblée plénière, conseil restreint,

ASSOCIATIONS	ARMEE DE TUTELLE	Nombre d'adhérents	Partenaire de la RC	Nouveaux adhérents 2013	Dont nombre de ROPS	Dont nombre de RCIT
UNOR	Interarmées	7 750	OUI	1 089	2 000	NC
FNASOR	Interarmées	6 802	OUI	128	534	32
FOMSORR	Interarmées	950	NON	10	30	50
FORR	Interarmées	1 296	NON	15	57	19
ANRAT	Armée de terre	4 820	OUI	75	2 170	105
ACORAM	Marine nationale	3 645	OUI	51	NC	NC
ANORAA	Armée de l'air	4 505	OUI	82	618	NC
ANORGEND	Gendarmerie nationale	1 654	OUI	456	1 356	297
GORSSA-UNMR	Service de santé des armées	1 280	OUI	34	555	32
RORSEM	Armée de terre	1 028	NON	38	680	0
ACOMAR	Marine nationale	3 041	OUI	57	1 815	214
AN-SORGAGEND	Gendarmerie nationale	1 033	NON	44	607	38
ANSORAA	Armée de l'air	3 339	OUI	185	162	53
N.C. : non communiqué						

4.2 INTERNATIONAL

En 2013, la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve (CIOR), actuellement sous présidence française, a poursuivi son travail d'échange de bonnes pratiques en matière d'emploi et de développement des réserves entre pays membres ou partenaires de l'Alliance atlantique. Créée en 1948, regroupant les associations interarmées représentatives des 28 pays de l'Alliance et de 6 pays partenaires ou observateurs, la CIOR est la plus grande organisation de réservistes du monde.

Le cycle a débuté par le séminaire géopolitique CIOR, en partenariat avec la Fondation Adenauer au siège de l'OTAN. Les principaux travaux se sont déroulés lors du congrès d'été en République tchèque : le symposium sur le soutien des employeurs de réservistes, l'atelier des jeunes officiers de réserve, la compétition militaire, l'académie des langues et l'exercice d'action civilo-militaire "CIMEX". Les conclusions ont été présentées au Comité militaire de la CIOR. La présidence française de la CIOR a passé le flambeau à ses successeurs bulgares le 8 août 2014.

Parallèlement, la France a présidé de 2012 à 2014 le comités des forces de réserve nationale de l'OTAN (CFRN) et en a profité pour créer une véritable synergie entre ce comité et la CIOR.

Créée fin février 2013, la Confédération Interalliée des Sous-Officiers de Réserve (CISOR) est issue de l'AESOR (Association Européenne des Sous-Officiers de Réserve) datant de juin 1963. Cette confédération a pour vocation d'établir un pendant à la CIOR pour les sous-officiers, officiers mariniers et militaires du rang. Elle regroupe actuellement 13 pays pour un effectif estimé entre 50 et 60 000 réservistes et prévoit d'accueillir de nouveaux pays. La représentation nationale pour la CISOR est assurée par la Fédération Nationale des Associations de Sous-Officiers de Réserve (FNASOR).

« Création de la CSIOR en février 2013 sous présidence française. »

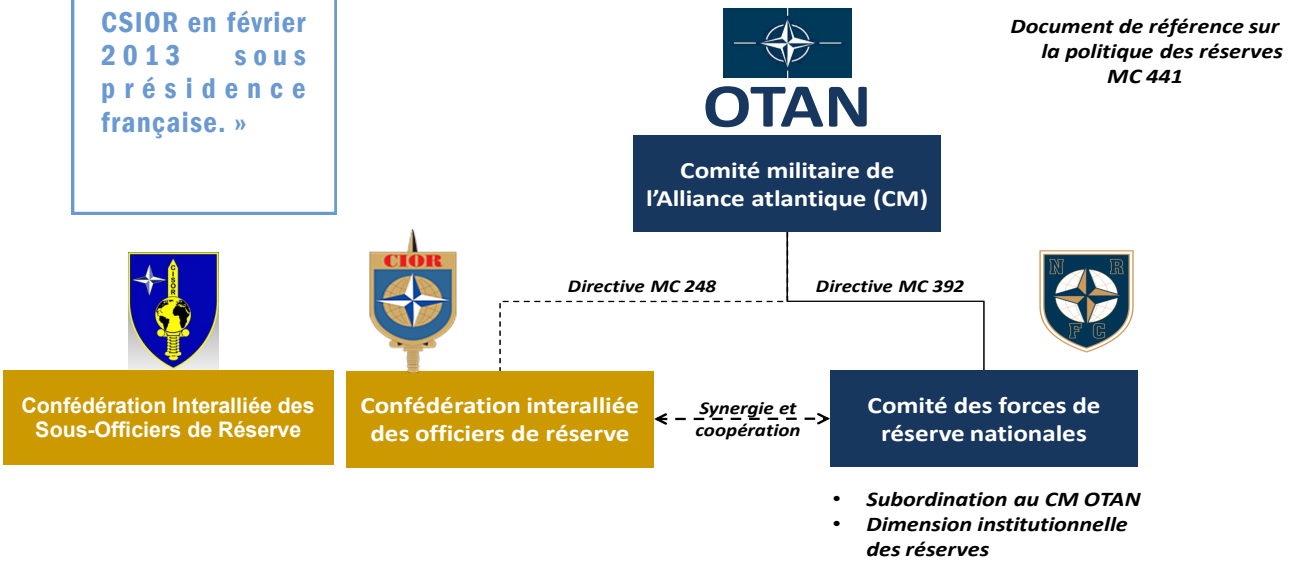

CHAPITRE 2 : EVOLUTION DE LA RESERVE MILITAIRE

Après avoir réaffirmé le caractère indispensable de la réserve militaire au sein de la Défense, le Livre blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale de 2013 propose quatre axes d'évolutions importants pour la réserve militaire :

- Une optimisation des capacités de la réserve opérationnelle ;
- Un recours aux réservistes dans les domaines déficitaires ou sensibles ;
- Un élargissement du recrutement de réservistes issus du civil corrélé à une amélioration de la gestion de la réserve de disponibilité ;
- L'appartenance de la réserve citoyenne à la réserve militaire, en consacrant son importance et la nécessité de la développer, tant pour ses capacités de rayonnement que pour les expertises dont disposent ses membres.

La Loi de Programmation Militaire, venant en application du Livre blanc, reprend et décline un aspect essentiel du rôle de la réserve militaire : le lien armées-Nation, qui doit être renforcé et renouvelé.

1 RÉFORME DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

RÉFORME DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÈGLEMENTAIRES

L'assemblée plénière du Conseil supérieur de la réserve militaire, qui s'est tenue le 24 septembre 2013, a rendu un avis favorable concernant deux textes règlementaires, permettant leur mise en œuvre après signature dès 2014 :

- Le décret relatif à la simplification de la gestion et de l'administration des réservistes ;

- Le décret relatif à la réforme du Conseil supérieur de la réserve militaire.

Ce décret prévoit un Conseil supérieur de la réserve militaire renforcé, passant de 64 à 79 membres, la création de deux nouveaux collèges :

- le collège des réservistes opérationnels ;
- le collège des réservistes citoyens.

Il prévoit également la création de trois commissions :

- consultation ;
- partenariat ;
- promotion de l'esprit de Défense.

Trois éléments se voient dès lors renforcés :

- Le partenariat avec les entreprises grâce à la création d'une commission consacrée à ce thème ;
- La concertation avec les réservistes de par la création de deux nouveaux collèges dédiés, de la commission de la consultation et la mise en place de commissions consultatives de la réserve opérationnelles au sein de chaque armée ou formation rattachée ;
- La territorialisation avec l'entrée au conseil supérieur de la réserve militaire d'autorités territoriales du MINDEF et de la gendarmerie nationale.

Plusieurs projets ont connu des avancées en 2013, permettant ainsi leur aboutissement en 2014, notamment les quatre arrêtés permettant de décliner la réforme du Conseil supérieur de la réserve militaire :

- l'arrêté portant règlement intérieur du Conseil supérieur de la réserve militaire ;
- l'arrêté relatif aux commissions consultatives de la réserve opérationnelle ;
- l'arrêté relatif au secrétariat général du Conseil supérieur de la réserve militaire ;
- l'arrêté relatif au comité de liaison réserve-entreprises.

Pour détailler la directive bi-ministérielle sur la réserve citoyenne, les ministres de l'Intérieur et de la Défense ont diffusé une instruction sur la gestion et l'administration des réservistes citoyens.

La gouvernance des réserves a été modifiée à la demande du ministre :

- **Le Comité Directeur de la Réserve Militaire a été remplacé par des comités exécutifs dédiés où sera présente la gendarmerie nationale ;**
- **Le Conseil Supérieur de la Réserve Militaire a été transformé.**

2 LA PROTECTION SOCIALE DU RÉSERVISTE

LE RÉSERVISTE VICTIME D'UN ACCIDENT EN SERVICE

« Une très forte chute du taux d'accidentologie (-74 %) par rapport à 2012. »

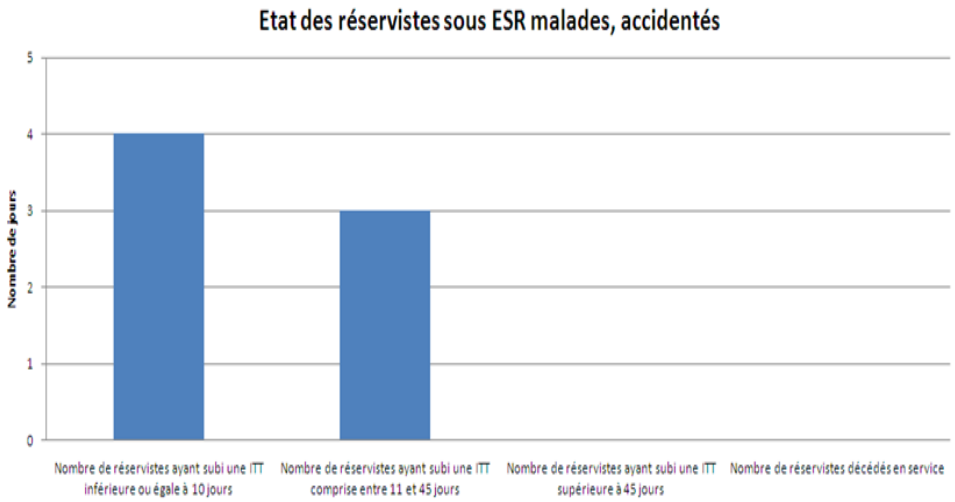

Le code de la défense (Art. L 4251-2 et L 4251-7) garantit au réserviste, pendant les périodes d'activité, le bénéfice des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès du régime de sécurité sociale dont il relève en dehors de son service dans la réserve pour les affections n'ayant aucun lien avec l'activité militaire ainsi que le droit à réparation en droit commun des dommages subis dans le cadre de l'activité militaire.

En 2013, 7 réservistes servant sous ESR ont subi un accident lié au service mais aucun décès dans ce cadre n'est à déplorer. Ce chiffre est très encourageant dans la mesure où il représentent une très forte chute du taux d'accidentologie (- 74 %) par rapport à 2012.

Les Interruptions Temporaires de Travail (ITT) consécutives à ces accidents sont, pour 57 % d'entre elles, inférieures à 10 jours contre 43% pour les ITT comprises entre 11 et 45 jours.

3 LA COMMUNICATION ET LE RAYONNEMENT

3.1 LA COMMUNICATION

L'amélioration de la notoriété de la réserve militaire en France est une impérieuse nécessité et le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, l'a rappelé lors de l'assemblée plénière du 24 septembre 2013. A ce titre, il a demandé à la DICoD (Délégation à l'Information et la Communication de la Défense) et au secrétaire général du CSRM de préparer une stratégie de communication qui sera appliquée à partir de 2014.

LES OUTILS DE LA COMMUNICATION

- Le site web

- Le site www.defense.gouv.fr/reserves a été refondu entre septembre 2012 et avril 2013.

- La moyenne mensuelle de fréquentation en 2013 s'établit à 14 890 visites (soit environ 500 par jour). Un pic est observé dans la dernière semaine précédant la Journée Nationale du Réserviste : 19 082 visites en mars 2013.

« la moyenne mensuelle de fréquentation de www.defense.gouv.fr/reserves en 2013 s'élève à 14 890 visites. »

- Les réseaux sociaux

Le secrétariat général du CRSM a ouvert une page facebook en septembre 2013. Elle compte 110 fans dès décembre.

- Le print

Le secrétariat général du CSRM a poursuivi sa communication par des *flyers* qui ont été largement diffusés. Au-delà d'une plaquette de communication sur la réserve, deux dépliants ont été mis au point sur des thématiques spécifiques :

- le partenariat à destination des entreprises ;

- la protection sociale du réserviste.

Ces outils sont également téléchargeables en page d'accueil du site internet.

3.2 LA JOURNÉE NATIONALE DU RÉSERVISTE

Une opération de relations publiques qui s'est concrétisée par 329 activités et plus de 100 articles de presse.

ORGANISATION

La JNR 2013 a eu lieu le 4 avril 2013. Chaque département a organisé au moins un évènement d'envergure sur le thème "La réserve militaire, les territoires et la cohésion nationale".
Le thème retenu s'inscrivait dans la démarche générale de réforme de la gouvernance publique et de l'action territoriale dite "Acte III de la décentralisation" et donnait l'initiative à tous les responsables locaux, militaires et civils pour s'adapter aux réalités locales. En fonction du nombre, de la nature et de la qualité des relais dans les milieux éducatifs, associatifs et professionnels, il avait été demandé de rechercher de façon systématique les synergies interarmées, interministérielles, entre active et réserve, entre associations et institutions afin de permettre une implication optimale des acteurs traditionnels de la JNR : les réservistes et les associations, la jeunesse, les délégués militaires départementaux (DMD), les élus locaux, les entreprises partenaires, l'Education nationale et l'Enseignement supérieur.

EVÈNEMENTS MAJEURS

La JNR 2013 a été marquée par 6 événements majeurs :

- la visite du ministre de la Défense et de sa délégation au lycée professionnel de Saint-Maximin (60), le 4 avril, à l'occasion de la tenue du rallye de la citoyenneté partagée ;
- la remise du prix de la réserve militaire 2013 à la société LATECOERE (catégorie des plus de 1000 salariés) et à SANITEC (catégorie des moins de 1000 salariés) ;
- la signature de conventions de soutien à la politique de la réserve militaire avec le groupe UNEO et THALES Group ;
- le colloque organisé au Palais du Luxembourg, le 29 mars, sur le thème *"Territoires et Esprit de défense"* ;
- la rencontre nationale des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) à Paris, le 4 avril, honorée par le ministre de la Défense, ce qui est un message fort de soutien et de reconnaissance ;
- la cérémonie de ravivage de la Flamme au tombeau du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, qui a mobilisé les associations de réservistes et plus de 400 collégiens et lycéens.

RESULTATS

- L'augmentation significative du nombre d'activités (329 en 2013 contre 195 en 2012) démontre une bonne prise en compte de cette JNR par les autorités territoriales et leurs partenaires. L'objectif fixé par le ministre dans sa directive annuelle (250 activités) a donc été largement dépassé.
- La couverture médiatique globale de la JNR est en nette progression par rapport à l'édition antérieure : quasi inexistante en 2012, on recense plus de 100 sujets et articles, notamment dans la presse quotidienne régionale (PQR). Le 4 avril, France 2 a diffusé un reportage sur un réserviste de l'armée de l'air au cours de son journal télévisé de 13h00.
- Si la coopération avec l'Education nationale, stimulée par le trinôme académique, est satisfaisante, l'implication des entreprises dans cette JNR doit être améliorée.

JNR 2013
journée nationale du réserviste

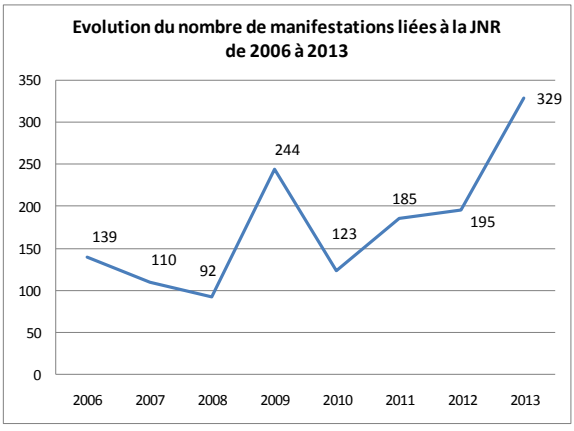

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

4 LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES

4.1 L'ORGANISATION DU PARTENARIAT

La mise en place et le suivi du partenariat défense/entreprise ont été confiés au CSRM.

But du partenariat : obtenir l'adhésion des employeurs à la politique de la réserve militaire.

L'activité militaire des réservistes est prise pour partie sur leur temps de travail. Leur activité professionnelle et leur rapport avec leur employeur ne doivent toutefois pas en être affectés.

Le CSRM assure cette mission en s'appuyant sur une structure dédiée, le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE).

Rôle du CLRE :
Ce comité est l'instance créée au sein du CSRM pour mettre en œuvre le partenariat nécessaire. Présidé par le secrétaire général du CSRM, il dispose d'un comité directeur pour arrêter les principales orientations et, au plan local, d'un réseau de correspondants réserve-entreprise-défense (CRED) mis en place dans les principaux pôles d'activité métropolitains.

Missions des CRED :
* Informer les entreprises sur la réserve militaire ;
* Sensibiliser les entreprises à un engagement civique en faveur de la réserve militaire ;
* Finaliser l'engagement civique de l'entreprise par l'établissement d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire et obtenir ainsi l'appui des acteurs socio-économique.

En maintenant un lien étroit entre les employeurs, les réservistes et les forces armées, les CRED sont des acteurs de premier plan en matière de promotion de la réserve militaire.

Les missions du bureau partenariat :
Le bureau « Partenariat » a été créé en 2012 au sein du secrétariat général suite à la réunion du comité directeur du CLRE en mars. En application des directives du secrétaire général, ses missions sont :

* de développer et d'animer le réseau des CRED ;
* de mettre en place en liaison avec la DRH-MD des modèles de conventions adaptés ;
* de contrôler la préparation et le suivi de projets de convention ;
* d'assurer le lien avec les référents défense des entreprise partenaires.

Pour renforcer et assurer la permanence de ces missions, le bureau "Partenariat" est commandé par un officier d'active. Au 31 décembre 2013, le réseau piloté par le CSRM est constitué de 53 CRED couvrant toutes les régions administratives de la métropole ainsi que l'île de La Réunion.

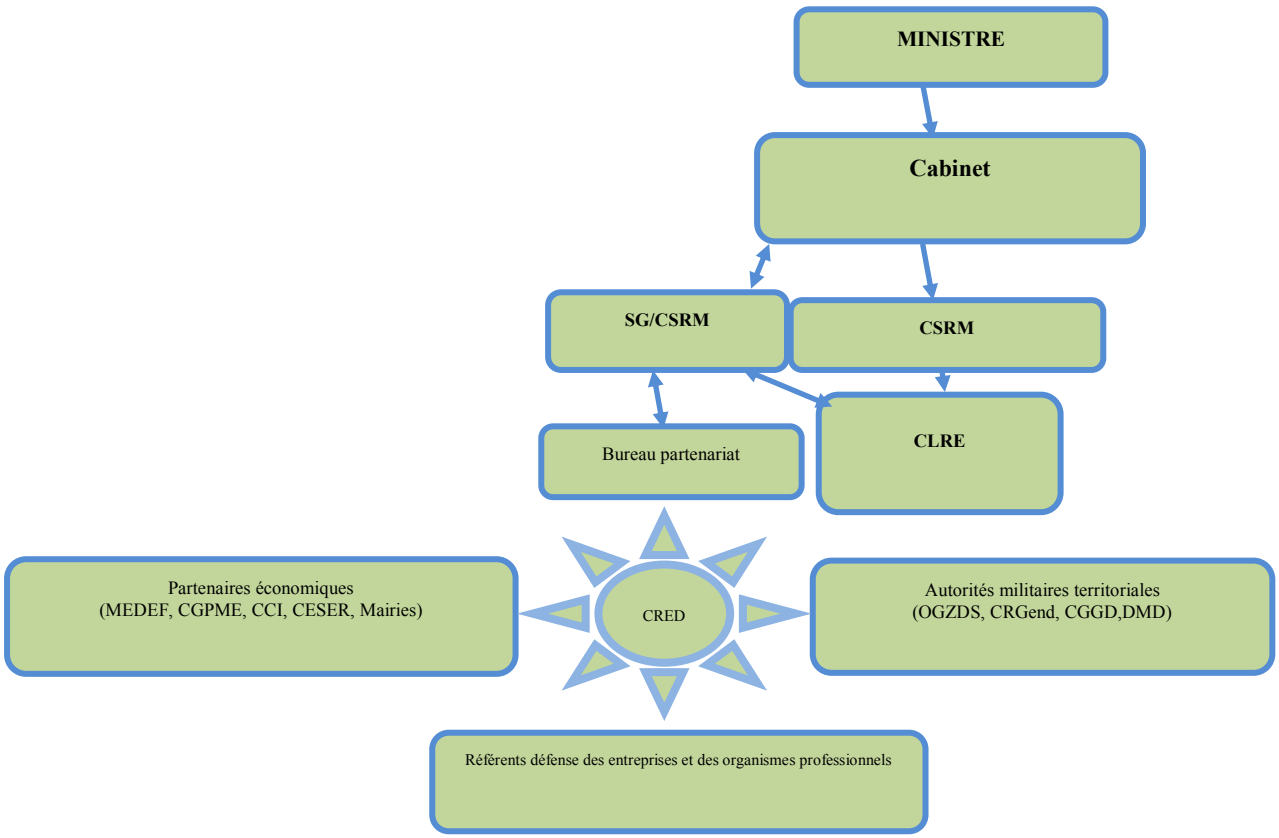

4.2 LE DISPOSITIF LÉGAL ET CONVENTIONNEL

Le terme "entreprises" recouvre ici tous les organismes publics et privés, y compris les administrations qui emploient du personnel, quel que soit leur statut juridique.

LE DISPOSITIF LEGAL

Le Code de la défense (Art. L4221-4) évoque et organise le partenariat entre la Défense et les entreprises. Des contreparties ont été déterminées et sont progressivement mises en œuvre. Le livre II du code de la défense décrit les obligations des employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels :

Pour l'employeur ; sur demande d'un salarié :

- obligation de libérer son salarié jusqu'à 5 jours par an avec un préavis d'un mois ;
- refus possible au-delà des 5 jours (motivé et notifié) ;
- disposition salariale laissée à son initiative (maintien total ou partiel, suspension).

Pour le réserviste :

- droit à 5 jours d'activité par année civile ;
- préavis d'un mois obligatoire ;
- obtention de l'accord de l'employeur au-delà des 5 jours.

LE DISPOSITIF CONVENTIONNEL

Les armées ont besoin de réservistes suffisamment disponibles pour s'intégrer et être efficaces sur le plan opérationnel. Pour cela, l'objectif d'une disponibilité de 20 jours/an est recherché et le dispositif conventionnel permet d'aller au-delà de la loi et de tendre vers cet objectif.

Les entreprises qui acceptent de mettre en œuvre des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi matérialisent cette adhésion par la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

Objectif de la convention :

- faciliter la disponibilité et la réactivité du personnel de l'entreprise titulaire d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) ;

- maintenir autant que possible les conditions de rémunération des réservistes pendant leurs activités militaires par le maintien de tout ou partie de leur salaire ;

- resserrer les liens entre l'entreprise et les forces armées par l'intermédiaire de ses réservistes et du "référent-défense" désigné dans l'entreprise. Ce dernier est l'interlocuteur privilégié du CSRM ;

- mettre en place le socle d'un partenariat durable entre la défense et l'entreprise permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération ;

- lier les employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels.

- faire accepter la clause de réactivité permettant au réserviste de rejoindre son unité sous un délai de 15 jours (ou moins) ;

- s'engager au-delà de ce qu'impose la loi, en particulier en termes de durée des périodes de réserve, de réactivité et de salaire.

Bénéfice pour l'entreprise :

- afficher une démarche citoyenne et démontrer son civisme au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise;

- possibilité de se voir attribuer la qualité de "Partenaire de la défense nationale" et bénéficier de l'usage du logo qui lui est associé ;

- participer au prix de la réserve militaire organisé chaque année ;

- accéder à des informations relevant du monde de la Défense ;

- mieux connaître ses salariés réservistes ;

- reconnaître leur civisme et stimuler leurs qualités humaines, professionnelles et militaires ; favoriser leur polyvalence (civile et militaire) ;

- favoriser leur épanouissement et leur équilibre ;

- comprendre l'intérêt qu'elle peut tirer des qualités reconnues aux militaires que ses salariés réservistes sont censés développer (esprit d'équipe, sens des responsabilités, goût de l'initiative, réflexe du compte rendu, discipline, loyauté, sang-froid et réactivité positive en gestion de crise ... en somme un SAVOIR-ETRE) ;

- ouvrir des horizons en matière de coopération civilo-militaire.

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

4.3 RESULTATS

En 2013, 22 entreprises ont signé la convention de partenariat avec la défense, portant ainsi à 316 le nombre de conventions actives (22 nouvelles conventions, 44 conventions non renouvelées).
Le réseau de ces entreprises Partenaires de la défense est animé par le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE) du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM). Afin de privilégier une approche plus qualitative que quantitative des conventions, les entreprises de plus de 50 salariés sont prioritairement ciblées.
Les entreprises signataires représentent un panel très large d'activités (distribution, services informatiques, aéronautique, services publics, vente, commerce, industrie agroalimentaire, énergie, chimie, audit et expertise comptable, artisanat), de statuts (entreprises individuelles, sociétés commerciales, collectivités territoriales, hôpitaux) et de dimensions.
Durant l'année 2013, après concertation entre le CSRM et certaines entreprises, 44 conventions n'ont pas été reconduites.

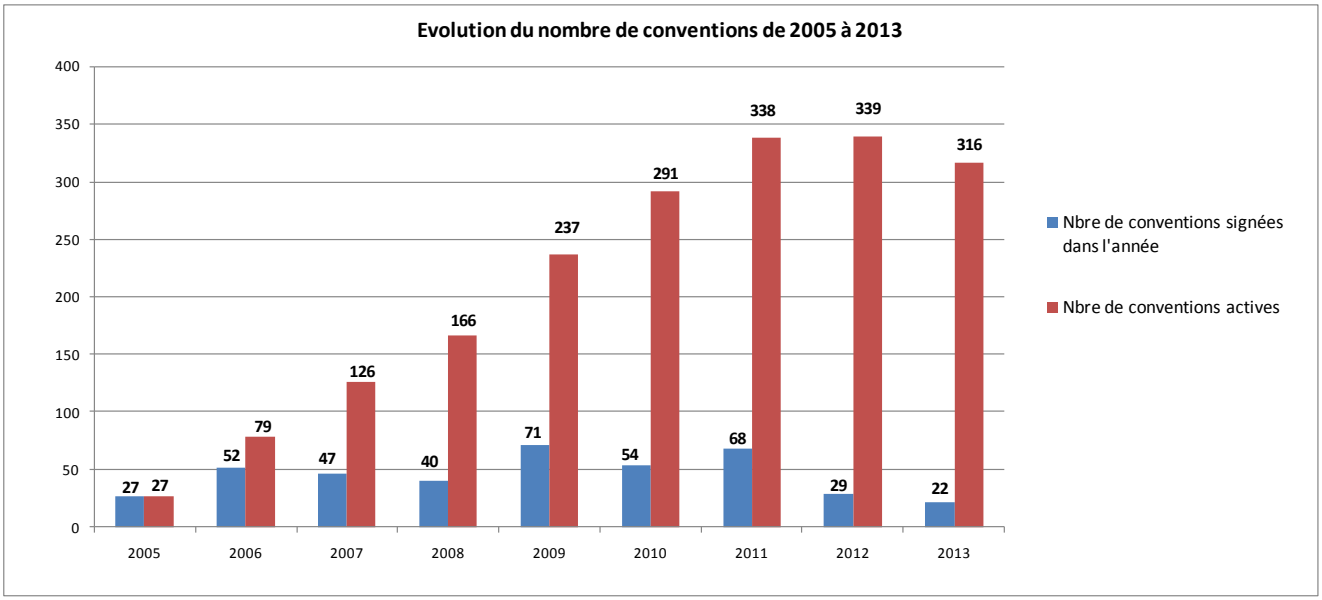

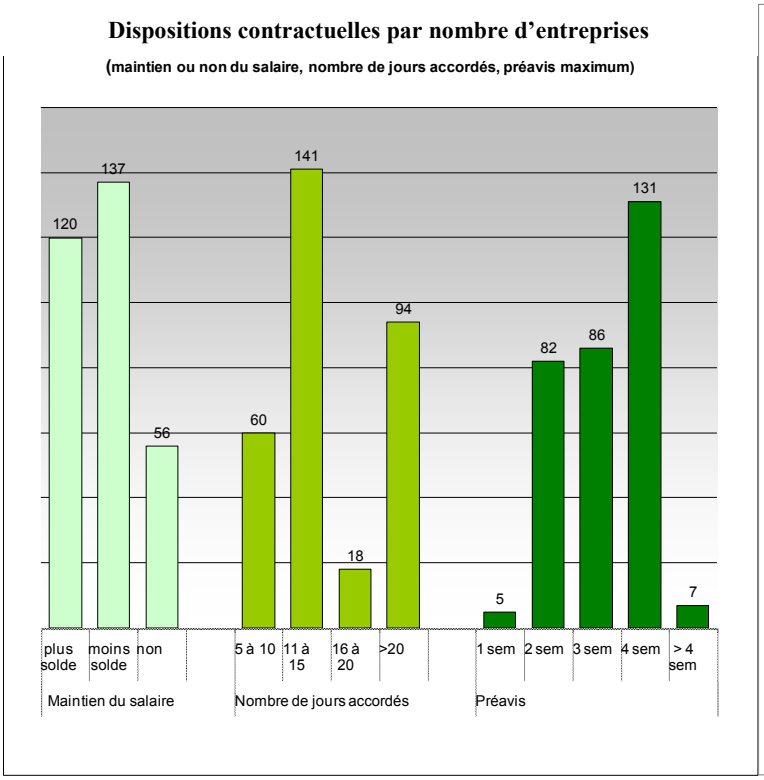

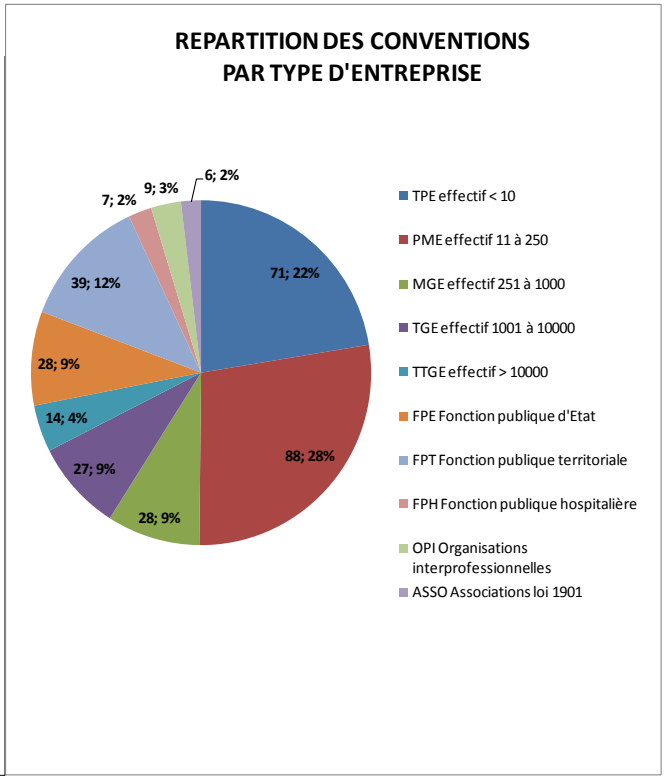

5 LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

LES GROUPES DE TRAVAIL

La volonté de renforcer le conseil supérieur de la réserve militaire dans sa mission de réflexion sur le rôle des réserve et la promotion de l'esprit de Défense a conduit à créer cinq groupes de travail en 2013, dont deux ayant des thématiques prospectives en matière d'emploi :

- Le groupe de travail « réserve militaire et Intelligence Economique » est un groupe de réflexion prospective.

  Objectif : déterminer la place que pourrait occuper la réserve militaire dans le domaine de l'Intelligence Economique et quels seraient ses apports tant pour le monde économique que pour les forces armées.

  Echéance : juillet 2014.

- Le groupe de travail « amélioration du recrutement des réservistes opérationnels ».

  Objectif : proposer une amélioration significative aux procédures actuelles ou, éventuellement, une réforme complète de l'organisation du recrutement afin d'arrêter une nouvelle politique de recrutement.

  Echéance : mai 2014.

- Le groupe de travail « fidélisation des réservistes opérationnels ».

  Objectif : disposer de réservistes opérationnels dont la durée moyenne de services serait d'au moins 4 ans à l'horizon 2015.

  Echéance : début juin 2014.

- Le groupe de travail concernant la politique générale des réservistes opérationnels spécialistes.

  Objectif : préparer la montée en puissance évoquée dans le LBDSN et pour cela en formaliser son exécution en proposant des dispositions et, si nécessaire, une politique générale concernant les « réservistes spécialistes ».

  Echéance : début juin 2014.

- Le groupe de travail « réserve militaire et action de reconstruction post-conflit » est un groupe de réflexion prospective.

  Objectif : étudier les périmètres d'emploi qui pourraient être confiés aux réservistes opérationnels pour les missions de reconstruction post-conflit et proposer des dispositions et processus qui valoriseraient leur travail et conduiraient à améliorer le positionnement national sur ces marchés. Cette participation des réservistes opérationnels doit la part des entreprises françaises dans les marchés de reconstruction des théâtres d'opérations extérieures où les armées françaises sont intervenues.

  Echéance : juillet 2014.

Lors de l'assemblée plénière du conseil supérieur de la réserve militaire, le ministre de la Défense a mandaté le secrétaire général du CSRM pour mener deux études, dont les rapports ont été remis en avril 2014 :

- L'étude sur la rénovation de la réserve de disponibilité doit permettre d'optimiser la réserve de disponibilité, en intégrant les dispositions du projet de décret d'application de la loi sur la réserve de sécurité nationale.

- L'étude sur la mobilité des réservistes doit conduire à proposer des solutions permettant aux réservistes opérationnels de continuer à être employés de façon régulière et dans des conditions satisfaisantes malgré les restructurations qui les affectent et d'ouvrir des perspectives d'emploi de la réserve militaire dans les départements "déserts militaires", où la présence militaire se limite aux forces de gendarmerie nationale et à la délégation militaire départementale.

CHAPITRE 3 : CONCLUSION

Le travail intense des membres du CSRM au profit de la réserve militaire soutenu par l'impulsion du ministre a donc permis d'adopter de nombreux textes qui vont trouver leur application en 2014 : renouvellement du CSRM avec la publication d'un nouveau décret qui entraîne la réécriture de 4 arrêtés, exploitation des groupes de travail lancés par le ministre lors de la dernière assemblée plénière, rénovation de la réserve citoyenne avec la signature d'une directive bi-ministérielle, stratégie de communication.

Le nombre de chantiers est important et l'attente suscitée réelle. Il convient de citer les travaux sur le recrutement, la fidélisation, les experts opérationnels spécialistes, les actions civilo-militaires, l'intelligence économique, sans oublier les projets de réforme sur la réserve de disponibilité et la mobilité interservices des réservistes.

Un grand chantier continue à mobiliser pour la réserve : le soutien des entreprises et des administrations à la politique de la réserve à travers le développement du partenariat. Le déploiement d'un réseau plus volumineux de correspondants locaux (CRED) devrait permettre de mieux diffuser l'information sur la réserve auprès des chefs d'entreprise et ainsi créer la transparence et le soutien souhaités au sein des entreprises.

Partie intégrante des forces armées, malgré le contexte budgétaire contraint, la réserve bénéficie de l'engagement du ministre de la Défense à maintenir l'effort pour la réserve à hauteur de 70,953 M€ pour les cinq années à venir. C'est sur ce chiffre que doit s'organiser la répartition des postes en veillant à favoriser le recrutement de personnes issues de la société civile sans passé militaire.

Ainsi, réservistes opérationnels et réservistes citoyens, chacun dans des rôles distincts et complémentaires, constituent-ils un réservoir de générosité et d'expertise nécessaire tant aux forces armées qu'à la Nation tout entière.

CHAPITRE 4 : ANNEXES

ANNEXE 1

RÉPARTITION DES RÉSERVISTES OPRÉRATIONNELS SOUS ESR ET EVOLUTION PAR CATÉGORIES DE GRADES ENTRE 2008 ET 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2013

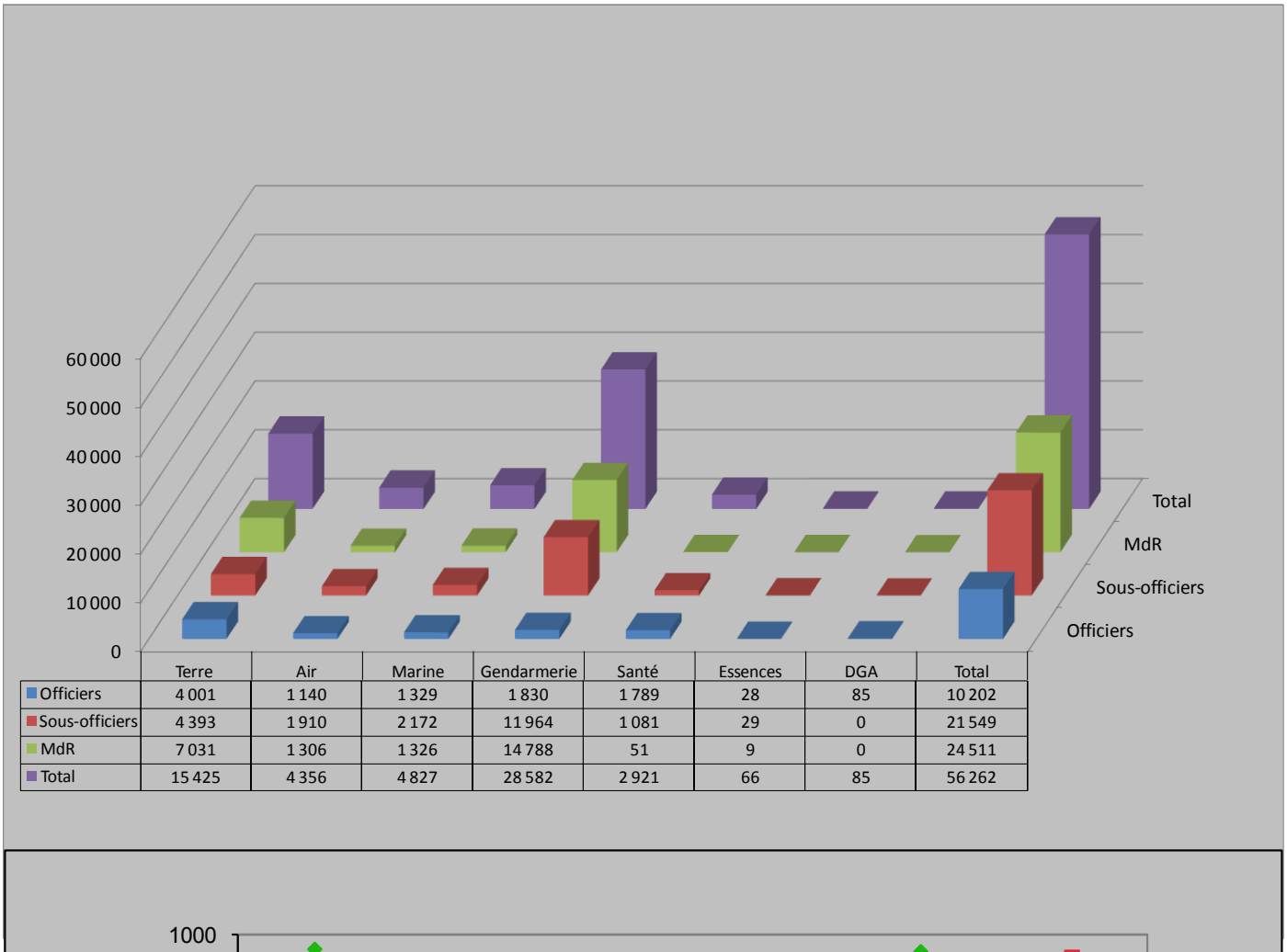

	Terre	Air	Marine	Gendarmerie	Santé	Essences	DGA	Total
Officiers	4 001	1 140	1 329	1 830	1 789	28	85	10 202
Sous-officiers	4 393	1 910	2 172	11 964	1 081	29	0	21 549
MdR	7 031	1 306	1 326	14 788	51	9	0	24 511
Total	15 425	4 356	4 827	28 582	2 921	66	85	56 262

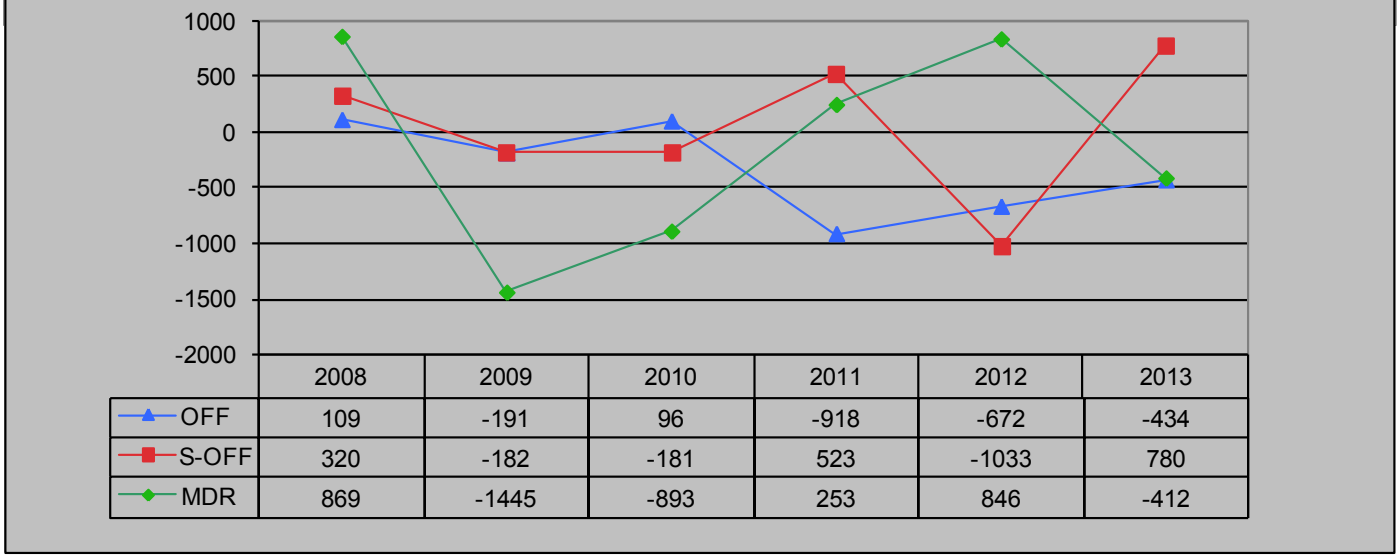

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
OFF	109	-191	96	-918	-672	-434
S-OFF	320	-182	-181	523	-1033	780
MDR	869	-1445	-893	253	846	-412

Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire

ANNEXE 2

RÉPARTITION CATÉGORIELLE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS SOUS ESR ET DES DISPONIBLES AU 31 DÉCEMBRE 2013

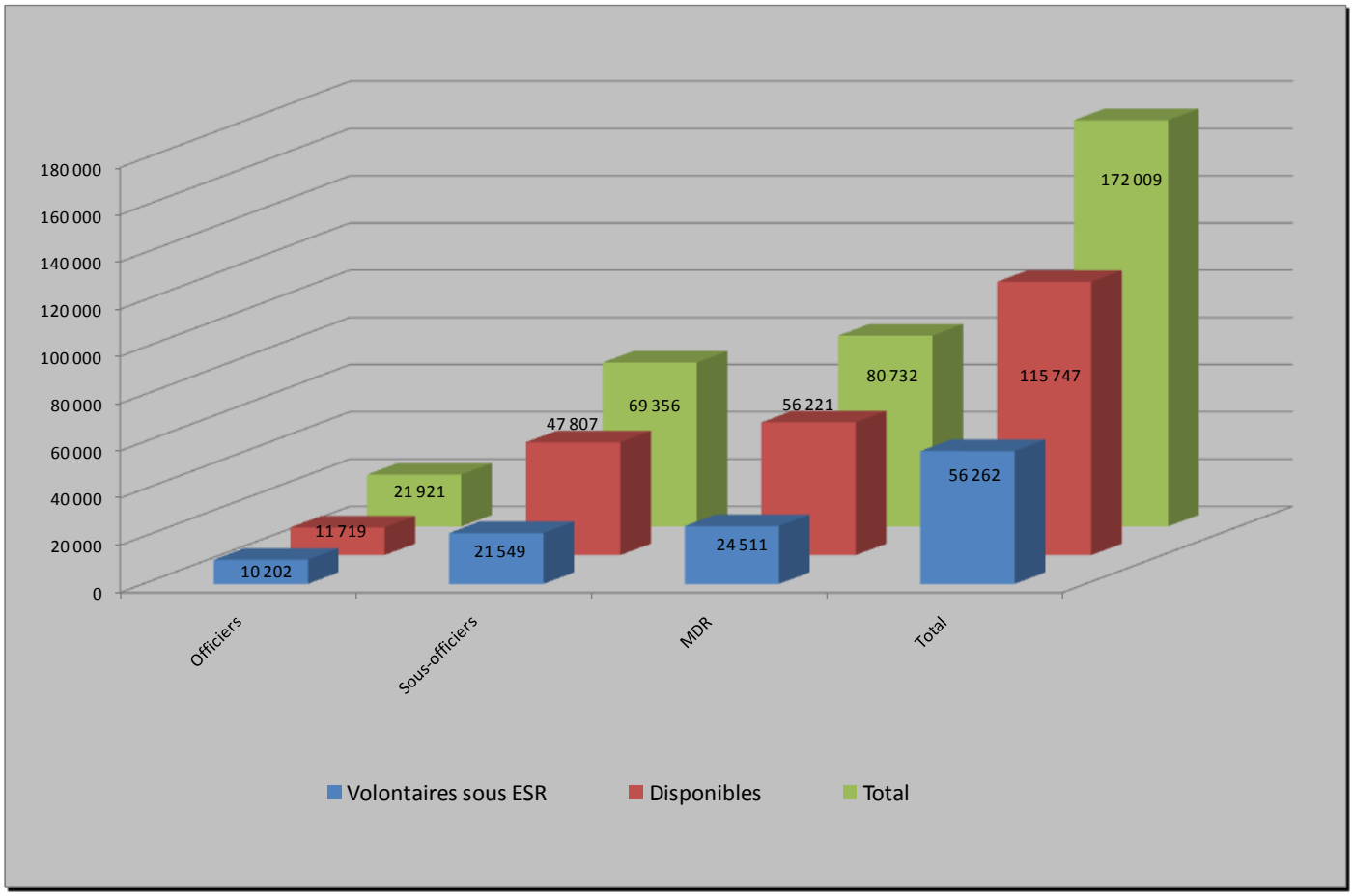

ANNEXE 3

EVOLUTION DU NOMBRE D'ESR ENTRE 2008 ET 2013

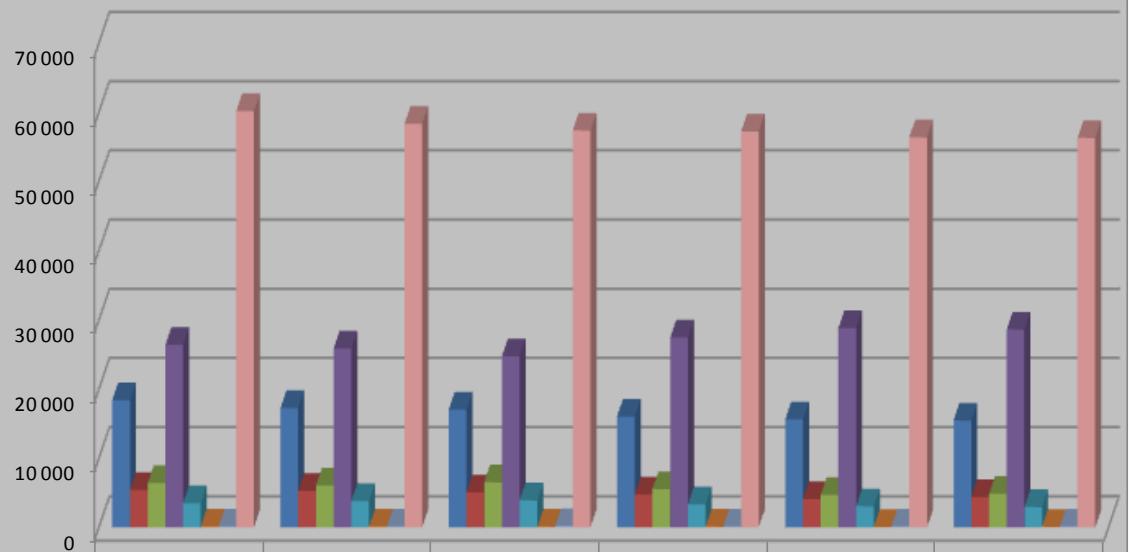

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Terre	18 348	17 225	16 987	16 006	15 582	15 425
Air	5 362	5 259	5 045	4 737	4 081	4 356
Marine	6 372	6 012	6 477	5 519	4 651	4 827
Gendarmerie	26 372	25 823	24 725	27 411	28 810	28 582
Service de santé	3 500	3 780	3 869	3 326	3 034	2 921
Service des essences	90	91	78	77	62	66
Direction générale de l'armement	81	117	148	111	108	85
TOTAL	60 125	58 307	57 329	57 187	56 328	56 262

Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire

ANNEXE 4

REPARTITION DES ESR ENTRE 2003 ET 2013 EN CATÉGORIE DE GRADES

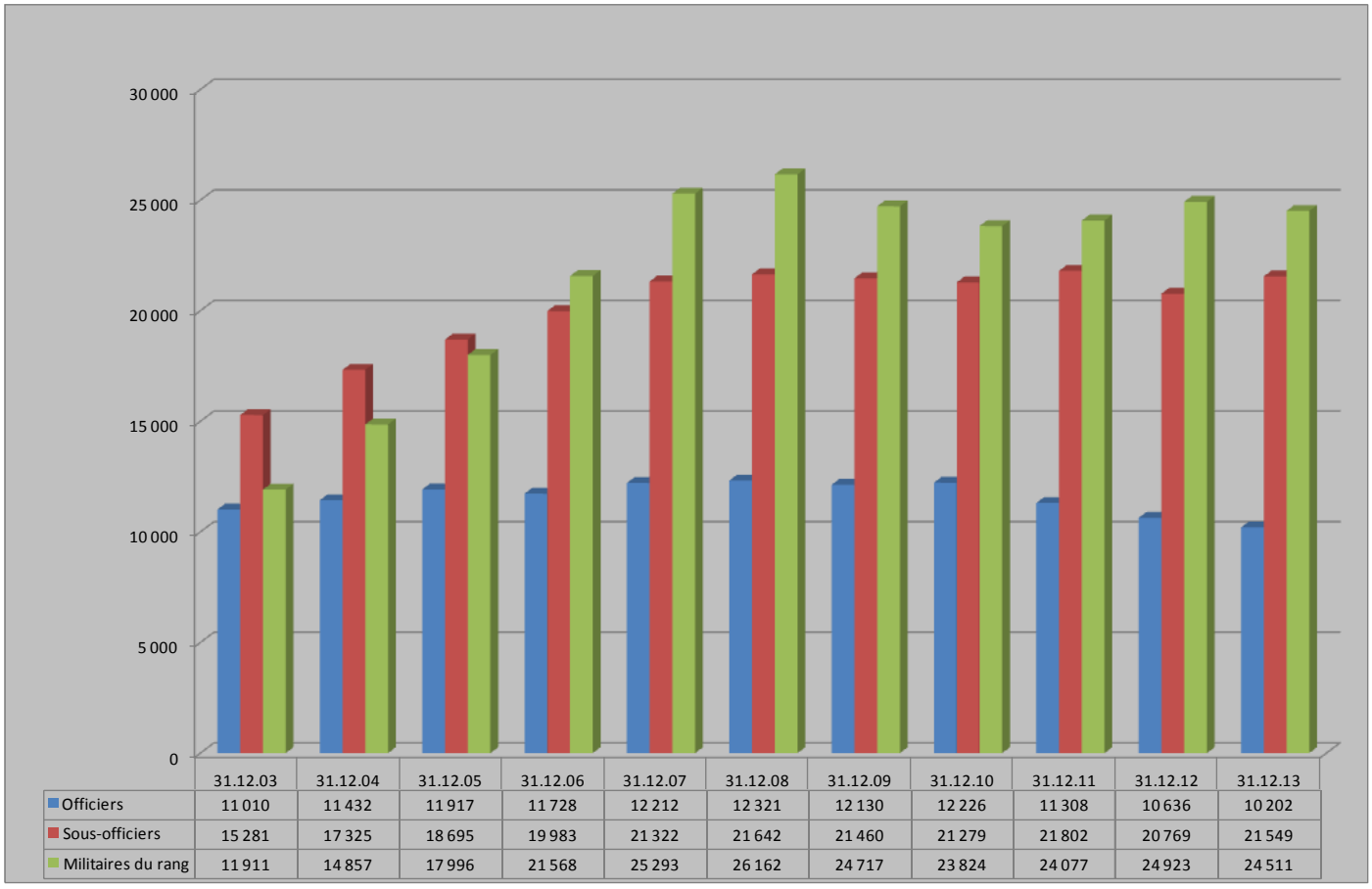

	31.12.03	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11	31.12.12	31.12.13
Officiers	11 010	11 432	11 917	11 728	12 212	12 321	12 130	12 226	11 308	10 636	10 202
Sous-officiers	15 281	17 325	18 695	19 983	21 322	21 642	21 460	21 279	21 802	20 769	21 549
Militaires du rang	11 911	14 857	17 996	21 568	25 293	26 162	24 717	23 824	24 077	24 923	24 511

ANNEXE 5

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION CATÉGORIELLE DES EFFECTIFS (ESR) ENTRE 2003 ET 2013

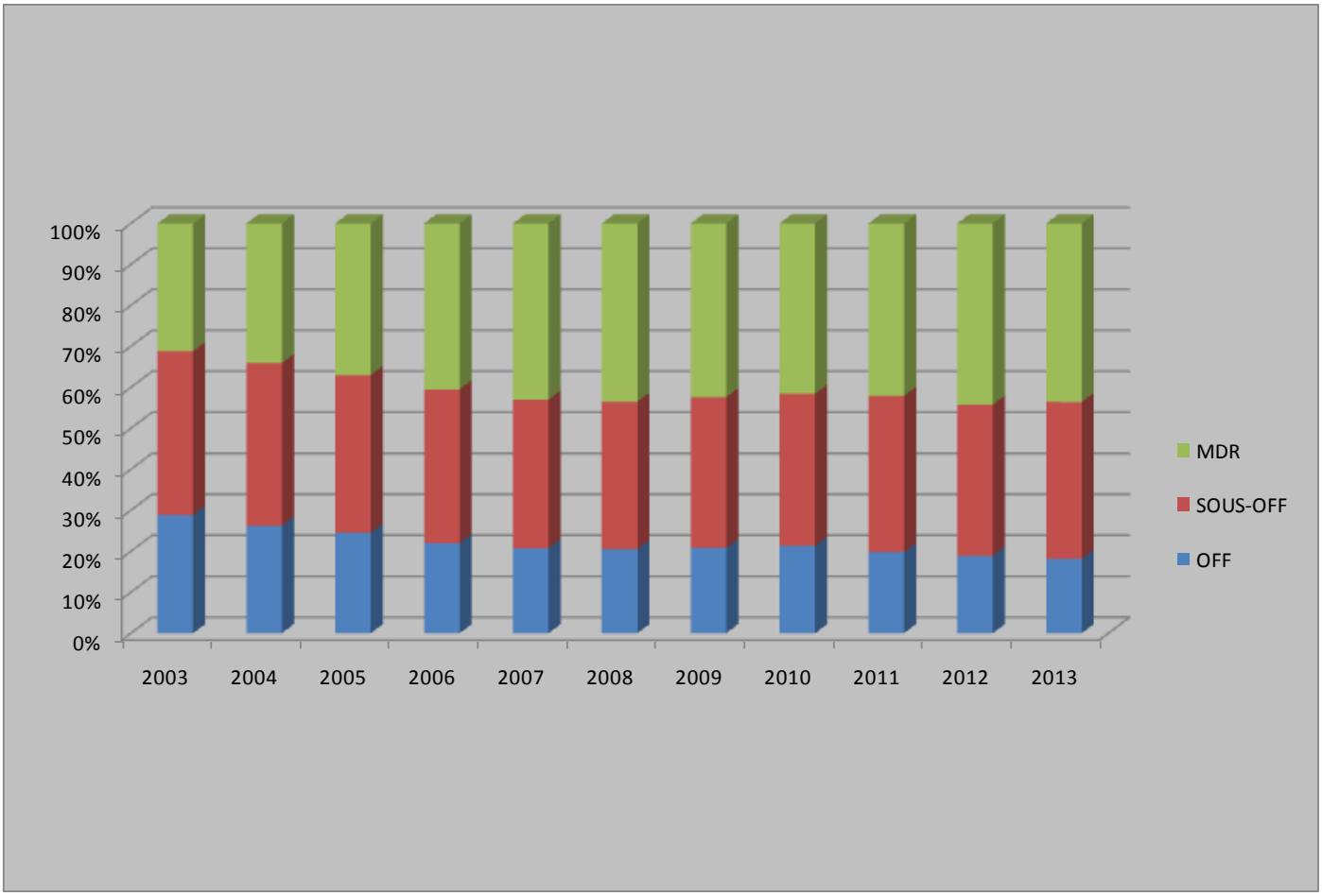

ANNEXE 6

RÉPARTITION DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS PAR ORIGINES

	ARMEE DE TERRE	ARMEE DE L'AIR	MARINE	GENDARMERIE	SERVICE DE SANTE	SERVICE DES ESSENCES	DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT
CARRIERE/CONTRAT	52,71%	58,38%	60,08%	23,10%	28,18%	89,39%	42,35%
CONTINGENT	12,69%	8,79%	6,13%	22,75%	27,42%	10,61%	0,00%
VOLONTAIRES DANS LES ARMEES ET GENDARMES ADJOINTS	0,00%	0,21%	1,89%	10,58%	1,30%	0,00%	0,00%
VOLONTAIRES ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE	34,60%	32,62%	31,90%	43,57%	43,10%	0,00%	57,65%

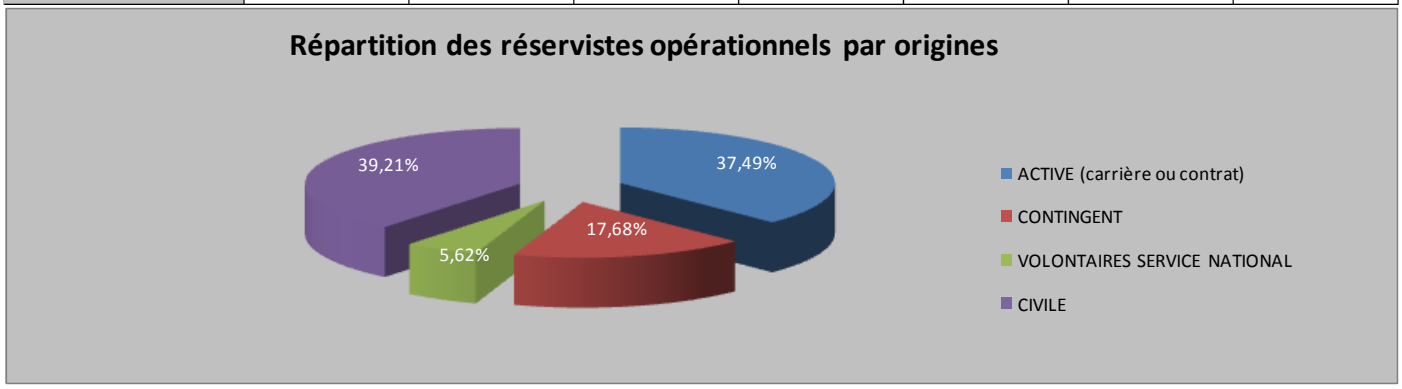

ANNEXE 7

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS (RO1) ENTRE 2005 ET 2013

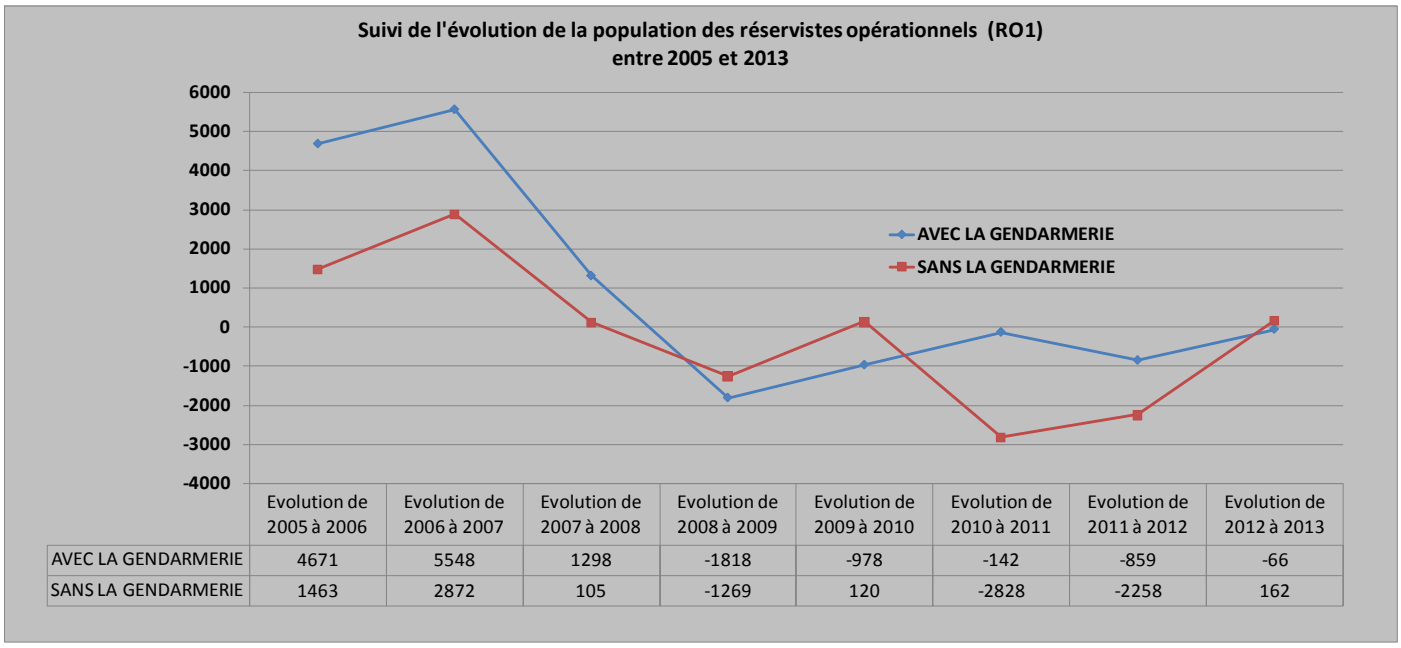

	Evolution de 2005 à 2006	Evolution de 2006 à 2007	Evolution de 2007 à 2008	Evolution de 2008 à 2009	Evolution de 2009 à 2010	Evolution de 2010 à 2011	Evolution de 2011 à 2012	Evolution de 2012 à 2013
AVEC LA GENDARMERIE	4671	5548	1298	-1818	-978	-142	-859	-66
SANS LA GENDARMERIE	1463	2872	105	-1269	120	-2828	-2258	162

Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire

Chargés de projet : aspirant (marine) Gonzague Herviou, capitaine (air) (R) Fabrice Maronneaud.
Directeur de projet : contre-amiral (marine) Antoine de Roquefeuil.
Contributeurs : Chef d'escadron (gendarmerie) Christian Saget, capitaine (terre) Irène Pucci, lieutenant (air) Solène Darras.

Crédits des photos : Ministère de la défense - DR SIRPA GEND/Vujatovic